

MANDATURE 2014 - 2020

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT TENUE LE LUNDI 25 NOVEMBRE 2019 - 19H00 EN SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 h 00.

Mme Éléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2019-264), 22 membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Étaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GRÉGOIRE, Mme HONORÉ, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MONTANDON, M. NAJDOVSKI, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER.

Étaient excusés : M. HAAB, M. MOULIN.

Pouvoirs : M. BOUIGUE (pouvoir donné à Mme TAÏEB), Mme GROMBERG (pouvoir donné à Mme SLAMA), Mme MARQUIS (pouvoir donné à Mme CHOPIN GENET), M. MISSIKA (pouvoir donné à M. GRÉGOIRE), M. PEUTILLOT (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ), Mme TAVAUX (pouvoir donné à Mme MONTANDON).

Arrivée, à 19 h 10, de M. BOUIGUE, après le vote de l'approbation du Procès-Verbal ;

Arrivée, à 20 h 06, de M. PEUTILLOT (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ) et départ de Mme VIEU-CHARIER, après le vote du vœu 122019-035, relatif aux activités du futur Campus Paul Valéry dédié à l'intelligence artificielle ;

Sortie, à 20 h 21, de Mme ATLAN-TAPIERO, après le vote de la délibération DDCT 20190162 ;

Retour, à 20 h 25, de Mme ATLAN-TAPIERO, après le vote de la délibération DLH 20190070 ;

Départ, à 20 h 37, de Mme ROTA après le vote du vœu 122019-037, relatif à un programme d'acquisition-amélioration de logements sociaux ;

Sortie, à 20 h 39, de M. GREAU, après le vote du vœu 122019-037, relatif à un programme d'acquisition-amélioration de logements sociaux et retour, de M. GRÉGOIRE, après le vote de la délibération DLH 20190178 ;

Retour, à 20 h 44, de M. GREAU, après le vote de la délibération DLH 20190239 ;

Sortie, à 21 h 24, de Mme MONTANDON (pouvoir de Mme TAVAUX), après le vote de la délibération DU 20190027 ;

Retour, à 21 h 26, de Mme MONTANDON (pouvoir de Mme TAVAUX), après le vote de la délibération DU 20190254.

- **DELIBERATION (12-2019-029)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 28 OCTOBRE 2019.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je soumetts à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2019. »

Votants : 20 dont 2 pouvoirs

Pour : 20 voix dont 2 pouvoirs :

08 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Écologiste

02 voix groupe Génération.s

03 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du LUNDI 28 OCTOBRE 2019 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 25 NOVEMBRE 2019.

Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE (pouvoir donné à Mme TAÏEB), Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GRÉGOIRE, Mme HONORÉ, M. MARGAIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ), Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET.

(DELIB 12-2019-265)

- DELIBERATION (12-2019-031) : Adoption de la procédure d'urgence.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 5 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Écologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-266)

Communication (sans vote) sur les ILL et IL : Réalisation 2019 et programmation 2020.

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

1. Les Investissements d'intérêt local (IIL)

Les investissements dits d'intérêt local (IIL), dont l'affectation est librement décidée par la Maire d'arrondissement, dans la limite de l'enveloppe impartie, portent sur l'entretien des équipements de proximité et des espaces publics d'intérêt local.

Ils sont constitués de deux enveloppes : une enveloppe dédiée à l'entretien des espaces publics comprenant les travaux d'entretien des parcs et jardins inscrits à l'inventaire ainsi que la voirie secondaire ; une seconde enveloppe dédiée aux équipements de proximité comprenant les travaux d'entretien sur ces équipements à l'exception des opérations de ravalement, des travaux sur les piscines, et des opérations visant à améliorer le confort thermique et l'accessibilité.

Le mode de calcul de ces enveloppes repose sur des critères techniques (surface, capacité d'occupation pour les équipements scolaires, culturels et petite enfance), des critères d'usage (densité de population et activité économique) ainsi que des critères de vétusté.

Avec l'adoption du budget participatif à l'échelle parisienne, une partie des investissements d'intérêt local de l'arrondissement (espace public et équipements de proximité) sont soumis au vote des Parisiens depuis 2015. Les opérations du budget participatif 2019 sont détaillées en page 9.

Un premier bilan de l'exécution des opérations programmées en 2019 est dressé ci-dessous avant d'aborder la programmation 2020 et le budget participatif.

A. Exécution 2019

L'enveloppe d'IIL 2019 était stable par rapport à celle des années précédentes et répartie de la façon suivante :

IIL	BP2019
DEVE	191 800 €
DVD	573 200 €
Total Espace public :	765 000 €
DASCO	933 400 €
DFPE	200 000 €
DJS	394 507 €
DDCT	300 000 €
DAC	116 300 €
Total Equipements de proximité :	1 944 207 €
TOTAL IIL	2 709 207 €

L'année 2019 a vu la réalisation de la plupart des opérations inscrites au BP2019, certaines se poursuivent. Les tableaux suivants détaillent le niveau de réalisation des opérations inscrites au BP2019.

Enveloppe Espace public IIL 2019

Direction	Numéro d'AP	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2019	Avancement
DEVE	23001	Aires de jeux	Square Trouseau - Modernisation de l'aire de jeux (2/3)	100 000	Travaux réalisés (été 2019)
	23001	Aires de jeux	Square Jean Morin - Réaménagement de l'aire de jeux	51 800	Les études sont réalisées. Les travaux sont prévus en décembre 2019.
	23001	Aires de jeux	Square Charles Péguy - Aire d'agrès sportifs	40 000	Les études sont en cours. Les travaux seront réalisés en 2020.
Sous-total DEVE				191 800	-
DVD	61002	Aménagement urbain	Rue de Picpus (entre Fabre d'Eglantine et Dorian)	93 000	Les travaux sont en cours et seront terminés d'ici fin 2019.
	61005	Patrimoine de voirie	Rue de Picpus (de la rue de Toul au boulevard de Reuilly) - Tapis/chaussées	99 000	Travaux réalisés (juillet 2019)
	61005	Patrimoine de voirie	Rue de Madagascar - Tapis/chaussées	34 800	Travaux réalisés (mars 2019)
	61005	Patrimoine de voirie	Rue Marcel Dubois - Tapis/chaussées	60 600	Travaux réalisés (septembre 2019)
	61005	Patrimoine de voirie	Rue Dorian - Tapis/chaussées	50 800	Travaux réalisés (juillet 2019)
	61005	Patrimoine de voirie	Rue Joseph Kessel - Tapis/chaussées	150 000	Travaux réalisés (juillet 2019)
	61005	Patrimoine de voirie	Avenue du Général Michel Bizot (Meuniers / Daumesnil) - yc pieds d'arbres (trottoirs)	85 000	Les travaux sont en cours et seront terminés d'ici fin 2019.
Sous-total DVD				573 200	-

TOTAL IIL ESPACE PUBLIC	765 000
--------------------------------	----------------

Enveloppe Equipements de proximité IIL 2019

Direction	Numéro d'AP	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2019	Avancement
DAC	40001	Bibliothèques	Bibliothèque Saint-Eloi- Restructuration de la section adulte	116 300	Les études sont en cours. Les travaux seront réalisés en 2020.
Sous-total DAC				116 300	-
DASCO	80001	Entretien 1er degré	EE 52 Wattignies - Réfection de la toiture du réfectoire	75 000	Travaux réalisés (été 2019)
	80001	Entretien 1er degré	EE 57 A Reuilly - Modernisation de la couverture	70 000	Travaux réalisés (été 2019)
	80001	Entretien 1er degré	EE 8 Baudelaire - Travaux de sécurisation	65 000	Les études sont en cours. Les travaux seront réalisés en 2020.
	80001	Entretien 1er degré	EM 40 Meuniers - Modernisation de l'étanchéité du réfectoire	75 000	Travaux réalisés (été 2019)
	80001	Entretien 1er degré	EM 45 Picpus - Modernisation de l'éclairage des circulations	55 000	Travaux réalisés (été 2019)
	80001	Entretien 1er degré	EP 5 Gerty Archimède - Modernisation de l'étanchéité	150 000	Travaux réalisés (été 2019)
	80001	Entretien 1er degré	GS 165-167 Bercy - Modernisation de la façade donnant sur la rue	158 400	Travaux réalisés (été 2019)
	80001	Entretien 1er degré	GS 165-167 Bercy - Modernisation du réseau d'eau	60 000	Les études sont en cours. Les travaux seront réalisés à l'été 2020.
	80001	Entretien 1er degré	GS 56 Picpus - Modernisation des portes du rez-de-chaussée	50 000	Travaux réalisés (été 2019)
80001	Entretien 1er degré	GS 16-167 Bercy - Modernisation des menuiseries	175 000	Travaux réalisés (été 2019)	
Sous-total DASCO				933 400	-
DDCT	14008	Mairies modernisation	Mairie - Aménagements du schéma fonctionnel : travaux dans les locaux du rez-de-chaussée y compris dan le tribunaie d'instance (2ème phase)	300 000	Les travaux sont en cours et se poursuivront en 2020 (3ème phase).
Sous-total DDCT				300 000	-
DFPE	30001	Entretien établissements petite enfance	CC Marie Laurencin - Modernisation du SAS d'entrée	20 000	Travaux réalisés (été 2019)
	30001	Entretien établissements petite enfance	CC Montgallet - Modernisation de la porte d'entrée	20 000	Travaux réalisés (été 2019)
	30001	Entretien établissements petite enfance	CC Picpus - Modernisation des menuiseries du rez-de-chaussée	120 000	Travaux réalisés (été 2019)
	30001	Entretien établissements petite enfance	CC Rendez- Vous - Modernisation des réseaux d'eau	40 000	Travaux réalisés (été 2019)
Sous-total DFPE				200 000	-
DJS	88001	Gymnases et salles de sports	Gymnase Léon Mottot - Rénovation partielle (2ème phase)	369 507	Travaux réalisés (3ème trimestre 2019)
	88002	Centres d'animation	Centre Paris Anim' Montgallet - Remplacement du sol dans le hall et et la salle AP	15 000	Travaux réalisés (été 2019)
	88003	Entretien équipements sportifs	TEP Braille - Remplacement de l'alarme incendie	10 000	Les études sont en cours. Les travaux seront réalisés en 2020.
Sous-total DJS				394 507	-

TOTAL IIL EQUIPEMENT DE PROXIMITE	1 944 207
--	------------------

Programmation 2020

Conformément à la délibération DDATC-112 « Pour un meilleur service de proximité aux Parisiens » qui présente notamment dans son article 2 la réforme des IIL, est prévue une présentation de l'ensemble des travaux programmés pour chacune des deux enveloppes d'IIL.

Comme pour l'édition 2018 du budget participatif, la Maire du 12^e arrondissement a choisi de dédier 40% de son enveloppe espace public et 30% de son enveloppe équipements de proximité. La Mairie centrale a abondé cette enveloppe à hauteur de 2 euros pour chaque euro consacré par la mairie d'arrondissement, mais également au titre des quartiers retenus dans les secteurs en politiques de la ville. Le choix de la Maire du 12^e arrondissement a donc permis de mobiliser l'enveloppe maximale pour le 12^e arrondissement, l'enveloppe mobilisée pour le budget participatif s'élève à 4 083 521 euros.

Le total des deux enveloppes s'élève à 4 045 500 euros, répartis comme suit :

IIL	BP 2020
DEVE	197 000 €
DVD	568 000 €
Total Espace public :	765 000 €
DASCO	1 100 000 €
DFPE	205 000 €
DJS	363 840 €
DDCT	159 700 €
DAC	120 000 €
Total Equipements de proximité :	1 948 540 €
TOTAL IIL	2 312 380 €

Les opérations proposées au BP2020 au titre des IIL (hors budget participatif) sont détaillées ci-dessous :

Enveloppe Espace public 2020

Direction	Numéro d'AP	Libellé AP	Libellé de l'opération	Coût total de l'opération	BP 2020
DEVE	23004	Entretien d'espaces verts	Coulée verte René Dumont Picpus Reuilly - Modernisation des retenues de terre	22 000	22 000
			Jardin Debergue rendez-vous - Modernisation du sol souple de l'aire de jeux	30 000	30 000
			Square Saint-Eloi - Travaux de confortement du sol	70 000	70 000
			Square des Combattants d'Indochine - Modernisation de la fontaine	120 000	60 000
			Square Courteline - Modernisation du terrain de pétanque	15 000	15 000
			Sous-total DEVE	257 000	197 000
DVD	61002	Aménagement urbain / environnement	Rue de Reuilly à sens unique	320 000	320 000
	61005	Patrimoine de voirie	Rue Joseph Chailley - Tapis/chaussée	165 000	165 000
			Réfection des pieds d'arbres des trottoirs (de l'avenue du Général Bizot à Daumesnil)	83 000	83 000
Sous-total DVD				568 000	568 000

TOTAL IIL ESPACE PUBLIC	765 000
--------------------------------	----------------

Enveloppe Equipements de proximité 2020

Direction	Numéro d'AP	Libellé AP	Libellé de l'opération	Coût total de l'opération	BP 2020
DAC	40002	Enseignement artistique	Conservatoire Paul Dukas - Optimisation des espaces de bureaux et de détente	120 000	120 000
Sous-total DAC				120 000	120 000
DASCO	80001	Entretien 1er degré	EE 315, rue de Charenton - Mise en polyvalence	220 000	295 000
			EE 315, rue de Charenton - Remplacement des portes du préau	60 000	60 000
			EE 4, rue de Pommard - Modernisation des menuiseries extérieures (3/7)	170 000	170 000
			EM 12, rue d'Artagnan - Restauration de l'auvent en béton de la cour	40 000	40 000
			EM 56, rue de Picpus - Modernisation des classes (sols, peintures et faux plafonds)	160 000	160 000
			EP 16, rue de Montempoivre - Opacification de la clôture	75 000	75 000
			GS 165/167, rue de Bercy - Modernisation du réfectoire (extension)	210 000	210 000
			GS 165/167, rue de Bercy - Modernisation des façades extérieures de la cour (côté collège Verlaine)	90 000	90 000
Sous-total DASCO				1 100 000	1 100 000
DDCT	14008	Mairies modernisation	Mairie du 12ème arrondissement - Travaux au rez-de-chaussée (Schéma directeur)	215 000	100 000
			Mairie du 12ème arrondissement - Aménagement du schéma fonctionnel	300 000	59 700
Sous-total DDCT				515 000	159 700
DFPE	30001	Entretien établissements petite enfance	CC 72, avenue Daumesnil - Remplacement des plans de changes bébé	10 000	10 000
			CC 4, impasse Druinot - Changement des portes à pivot	10 000	10 000
			CC 4, impasse Druinot - Réfection des sols souples des terrasses	35 000	35 000
			CC 11, rue de Gravelle - Insonorisation de la salle de motricité	30 000	30 000
			CC 43, rue de Picpus - Modernisation des menuiseries du rez-de-chaussée	120 000	120 000
Sous-total DFPE				205 000	205 000
DJS	88001	Gymnases et salles de sports	CS Denise et Robert Gamzon - Rénovation des vestiaires et création d'une salle	205 000	150 000
			Gymnase Reuilly - Protection et remplacement du vitrage	50 000	45 000
			Gymnase Daumesnil - Remplacement des panneaux de basket	30 000	25 000
			TEP Braille - Rénovation des vestiaires et sanitaires	150 000	25 000
	88002	Centres d'animation	CPA Villiot - Déplacement de la climatisation extérieure	100 000	98 840
			CPA Villiot - Protection contre les fuites du tableau électrique	20 000	20 000
Sous-total DJS				825 000	363 840

TOTAL IIL EQUIPEMENTS DE PROXIMITE	1 948 540
---	------------------

A. Le budget participatif 2019

Pour le budget participatif 2019, comme pour les éditions précédentes, la Maire du 12^e arrondissement a choisi de dédier 40 % de son enveloppe espace public et 30 % de son enveloppe équipements de proximité. La Mairie centrale a abondé cette enveloppe à hauteur de 2 euros pour chaque euro consacré par la mairie d'arrondissement mais également au titre des quartiers retenus dans les secteurs en politiques de la ville. Le montant de 4 083 521 euros a donc été reconduit.

À l'issue du vote, les 7 premiers projets classés dont deux au titre des quartiers retenus dans les secteurs en politiques de la ville ont pu être retenus pour un montant global de 4 057 000 euros. Il restait donc 26 521 euros dont le tiers provient des enveloppes IIL :

8 840 euros ont donc été affectés à l'opération de déplacement de la climatisation extérieure du Centre Paris Anim' Annie FRATELLINI (ex-CPA Villiot-Rapée).

Les projets lauréats du budget participatif 2019 sont les suivants :

Intitulé du projet	Montant
Aidons les associations AP de la solidarité à mieux accueillir les personnes à la rue	550 000
Améliorons l'environnement des usages du Bois de Vincennes	962 000
Des ordinateurs pour les écoles du 12eme	800 000
Rénovons les équipements sportifs et aquatiques du 12e	765 000
Rénovons la promenade du lac Daumesnil	250 000
Deux fresques sur des murs emblématiques à Reuilly - Saint Eloi	30 000
Un terrain de sport couvert pour le collège public Courteline et le quartier	700 000

2. Les Investissements localisés (IL)

Il s'agit des investissements dont l'intérêt local est avéré et pouvant, de ce fait, être rattachés à un arrondissement en particulier. Leur élaboration est le fruit de négociations entre la Maire d'arrondissement, la DFA et l'Exécutif parisien. Les IL sont de deux types, les AP (autorisations de programme) de Type 1 pour les projets nouveaux et les AP de Type 2 pour les grosses réparations.

A. Exécution 2019

BP2019 - AP de plan (type 2)

Les opérations adoptées sur le BP2018 sont pour la plupart réalisées ou en cours.

Direction	Numéro d'AP	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2019	Avancement
DDCT	14108	Mairies modernisation	Mairie du 12ème arrondissement - Schéma fonctionnel	200 000	Les travaux sont en cours et se poursuivront en 2020 (3ème phase).
Sous-total DDCT				200 000	-
DVD	61105	Patrimoine de voirie	Route de la ferme Bois de Vincennes (sortie A4) - carrefour de Beauté) - option encapsulage" - Tapis/Chaussées	251 600	Travaux réalisés (été 2019)
Sous-total DVD				251 600	-
DJS	88101	Gymnases et salles de sports	Gymnase Léon Mottot - Rénovation du chauffage et de la ventilation	250 000	Les travaux sont reportés.
	88101	Gymnases et salles de sports	Centre sportif Alain Mimoun - Reprise de l'étanchéité de la toiture et des faux-plafonds	200 000	Travaux réalisés (été 2019)
Sous-total DJS				450 000	-

TOTAL IL 2019	901 600
---------------	---------

B. Programmation 2020

Les opérations adoptées sur le BP 2020 sont les suivantes :

BP 2020 - AP de projet (type 1)

Direction	Numéro d'AP	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2020
DDCT	04875	Espace Reuilly - Accessibilité	Espace Reuilly - Accessibilité	280 000
DDCT	05329	Mairie du 12ème arrdt - Modernisation couverture	Mairie du 12ème arrdt - Modernisation couverture	400 000
Sous-total DDCT				680 000
DJS	05243	Baignade estivale 12e	Baignade estivale 12e	50 000
Sous-total DJS				50 000

TOTAL IL 2020 Type 1	730 000
-----------------------------	----------------

Direction	Numéro d'AP	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2020
DJS	88103	Entretien équipements sportifs	CS. A Mimoun - Réfection de l'éclairage du gymnase	100 000
			CS. A Mimoun - Réfection du sol d'un gymnase	150 000
			Skate Bercy - Remplacement des modules	300 000
			Stade Pershing - Installation d'un garde-corps sur terrasse	45 000
			Tennis Faluère - Végétalisation (reprise de l'étanchéité du toit)	100 000
Sous-total DJS				695 000
DVD	61104	Déplacements	Avenue Daumesnil - Plateau surélevé	50 000
	61105	Patrimoine de voirie	Avenue Daumesnil (tronçon en sortie de Paris)	300 000
			Avenue du Tremblay (de route du Champ de manœuvre à avenue des Minimes)	155 000
Sous-total DVD				505 000
DAC	40102	Enseignement artistique	Conservatoire Paul Dukas - Travaux d'amélioration du confort thermique	135 000
Sous-total DAC				135 000

TOTAL IL 2020 Type 2	1 335 000
-----------------------------	------------------

- DELIBERATION (12-2019-030) : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 22-26 rue Georges et Maï Politzer (12^e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association "ESPEREM".

Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous allons évoquer deux délibérations qui sont liées. Une délibération propre concernant la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 22-26 rue Georges et Maï Politzer (12^e) et la Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association "ESPEREM", et la délibération DEVE 198 : autorisation de financement de travaux d'aménagement du Jardin Partagé solidaire situé au 22-26 rue Georges et Maï Politzer et communication sur la convention avec l'association "ESPEREM" pour la mise à disposition de ce jardin. Mme HONORÉ, vous avez souhaité intervenir pour valoriser ce très beau projet. »

Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

Evelyne Honoré, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère d'arrondissement.

« Merci Madame la Maire. Effectivement, je souhaitais rendre hommage à la qualité du partenariat qui s'est engagé entre l'association ESPEREM, en charge du jardin solidaire, et une association d'habitants jardiniers du quartier. Pour les personnes qui connaissent bien le site, l'association Arfog-Lafayette qui a vocation à accompagner des personnes en situation difficile dans leur recherche d'insertion, a fusionné avec l'association Henri Rollet devenant ainsi aujourd'hui l'association ESPEREM. L'association a noué au cours de l'année dernière une relation de partenariat avec une association d'habitants jardiniers « Les Amis du jardin de Catherine ». Catherine Blanchard était une animatrice de ce jardin passionnée d'agro écologie. Ainsi dans le 12^e nous avons pu voir le premier keyhole, jardin en forme de trou de serrure dont les cultures horticoles ou de légumes entourent le trou dans lequel est placé le compost. Cette construction porte un nom anglais pour lequel un nom français élégant n'a pas encore été trouvé. Catherine Blanchard avait eu le talent de faire en sorte que ce jardin serve de lieu d'échanges et d'expériences entre les différents jardins partagés du 12^e arrondissement, un lieu d'entraide et d'échanges. C'est ainsi que de nombreux habitants jardiniers du 12^e ont fréquenté ce jardin. Les habitants jardiniers ont souhaité rendre hommage à Mme Blanchard, aujourd'hui décédée, en nommant leur association Les amis du jardin de Catherine. Cette association, en accord avec ESPEREM, accueille donc depuis l'an dernier les habitants jardiniers du quartier qui peuvent ainsi continuer à jardiner le week-end. Sinon le jardin n'était ouvert qu'en semaine. C'est une excellente initiative et je souhaitai saluer ce partenariat. Par ailleurs, dans le cadre du budget participatif, l'association ESPEREM et son animatrice, Madame Pichon, avec le soutien de l'ESAT voisin, ont porté un projet d'aménagement pour la placette située en face du jardin. Cela consiste en trois grandes jardinières qui englobent les arbres existants et de nombreuses plantations ont été faites. C'est encore en cours d'aménagement. Pour clôturer l'embellissement de la rue Georges et Maï Politzer, dans le cadre du budget participatif, un lieu délaissé situé devant les anciens entrepôts Conforama fera l'objet d'un aménagement paysagé comportant des jardinières en pleine terre dans lesquelles pousseront des plantes comestibles. Cet embellissement bénéficiera principalement aux habitants. Il déplaira peut-être aux personnes qui ont pris la mauvaise habitude d'y faire

stationner leur véhicule mais je pense qu'avec ces travaux qui démarrent en ce moment, la rue sera sensiblement embellie. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour ces éléments. Sur ces deux délibérations, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Elles sont donc adoptées. Je vous remercie. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Écologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-267)

- **DEVE 20190198** : *Financement de travaux d'aménagement du Jardin Partagé solidaire situé au 22-26 rue Georges et Maï Politzer dans le 12^e arrondissement, communication sur la convention de mise à disposition avec l'association "ESPEREM".*

Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Écologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-268 AVIS)

- DAE 20190083 : Dispositifs "Paris Commerces" - Compte-rendu annuel d'activité.

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame la Maire. J'avais une question à vous poser. Je voulais savoir un petit peu quel était l'état d'esprit ou la position de la majorité sur la poursuite éventuelle de Vital'quartier, puisqu'il va bientôt arriver à terme. Je voulais savoir quelle était la position, pas forcément de l'exécutif parisien, mais l'avis du 12^e arrondissement quant à la continuité du dispositif de Vital'quartier 2. Je voulais savoir aussi si vous étiez satisfaits du bilan du GIE dans le 12^e arrondissement, parce que je m'interroge réellement sur l'opportunité de continuer ce dispositif en l'état. On voit qu'il y a très peu de fonds de commerces qui ont été, du moins dans le 12^e arrondissement, concernés par ce dispositif. Je m'interrogeais aussi de savoir si les bailleurs sociaux étaient les mieux à même de commercialiser des baux. Ils n'ont pas forcément la formation. C'est quand même différent d'une gestion résidentielle. Plutôt qu'une montée en puissance de partenariats, comme c'est évoqué page 6 avec la SEMAEST, ne serait-il pas plutôt envisageable d'avoir une sorte de guichet unique pour les entreprises et faire en sorte que la commercialisation des fonds de commerce ne soit pas faite par les bailleurs, qui n'ont pas forcément la compétence commerciale, parce que ce n'est pas simplement commercialiser, c'est aussi un suivi avec des entreprises ? Nous nous interrogeons sur la pertinence de laisser les bailleurs sociaux gérer. N'y aurait-il pas un autre dispositif ou une autre articulation à mettre en place ? Merci pour votre avis. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur BOUIGUE pour vous répondre sur le bilan du GIE Paris Commerces et la synergie avec la SEMAEST. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Mme MONTANDON, j'entends vos questions, elles sont tout à fait légitimes. Je pense que néanmoins, l'histoire et les faits démontrent qu'on n'a pas forcément les inquiétudes que vous évoquez à avoir. Le GIE a été mis en place il n'y a pas tellement longtemps et, déjà, on a vu que c'était plutôt un organisme intéressant pour plusieurs choses. Par exemple, les bailleurs n'avaient pas jusqu'à présent l'occasion et l'habitude de travailler sur des appels à projets, ce que le GIE a permis de faire. Et c'était plutôt intéressant. Deuxièmement, dans certains quartiers, on a pu entre les bailleurs essayer de travailler sur des baux qui soient harmonisés entre les différents bailleurs qui seraient dans un même quartier. Et c'est plutôt intéressant parce que cela donne une lisibilité à l'ensemble des commerces qui sont pris. Cela nous a permis, avec le GIE, de travailler plus vite sur la partie des vacances de ces commerces et de travailler avec eux, notamment sur la reprise, de travailler avec un nombre de personnes qui pouvaient reprendre plus intéressant que par le passé. Pour toutes ces choses, je pense que le GIE est aujourd'hui un organisme intéressant, et notamment par ce que vous évoquez, à savoir que ce n'est pas historiquement la vocation des bailleurs que de louer des locaux commerciaux, des pieds d'immeubles. Cela participe à l'équilibre financier, bien évidemment, des opérations, mais ce n'est pas leur travail. Beaucoup d'entre eux se sont néanmoins, ces dernières années, spécialisés et ont mis des personnes à disposition qui ne travaillent que sur cette location des pieds d'immeubles et on a aujourd'hui affaire à des professionnels qui connaissent parfaitement leurs biens, le terrain et qui sont en capacité d'être très proactifs dans les propositions. Donc, je pense que ce que

vous évoquez était juste il y a quelque temps. Je pense qu'on a un petit peu évolué aujourd'hui et qu'on a davantage affaire à des professionnels dans les organismes bailleurs. Comme vous le savez, on ne peut pas demander exactement la même chose non plus à un bailleur type Paris-Habitat et à des régies, comme, par exemple, la RIVP. Ce ne sont pas les mêmes objectifs à terme. Toutefois, sur la partie des locaux commerciaux, la Maire du 12^e arrondissement avait demandé à ce qu'on puisse travailler avec l'ensemble des acteurs. Donc, on réunit régulièrement le GIE et les différents bailleurs pour faire le point avec eux sur la commercialisation des différents locaux, sur les vacances, les prix, les loyers, sur l'ensemble des éléments. Le GIE, de côté-là, a pu être intéressant. Il reste néanmoins du travail à faire. C'est plutôt là-dessus que j'ai envie de porter mes réflexions sur l'avenir. Comment rendre le GIE encore plus performant sur certains points, notamment, et parce qu'on ne se la cache pas, sur l'harmonisation de certains baux, l'adaptation de certains locaux et sur la fin de commercialité de certains pieds d'immeubles qui, aujourd'hui, sont dans des quartiers où il n'y a plus du tout de commerces, là où il y en avait il a très longtemps et où ce n'est peut-être plus la peine d'avoir des commerces, mais peut-être de réfléchir à des locaux d'activités associatives ou à des bureaux, ce qu'on a fait déjà dans certains quartiers et qui pourrait servir d'exemple sur la politique parisienne en la matière. Donc, je pense que les remarques que vous aviez étaient des remarques justes il y a quelque temps. Je pense qu'elles ne le sont plus aujourd'hui.

Quant à la SEMAEST, c'est plutôt un partenariat intelligent. Regardez ce qu'il s'est passé à la Caserne de Reuilly, dont on a beaucoup parlé. L'ensemble des pieds d'immeubles de la Caserne de Reuilly n'ont pas été commercialisés par Paris-Habitat, mais dans le cadre d'un partenariat avec la SEMAEST qui a permis de faire ce qu'on appelle une étude de commercialité. Celle-ci a été présentée au Conseil de quartier et aux habitants, qui ont participé à la définition des nouveaux commerces de la Caserne. Cela nous a permis d'avoir une sélection plus importante de preneurs, notamment sur des activités connues de la SEMAEST et moins de la part des bailleurs, d'avoir des attributions sous forme de jury très astucieuses, mélangeant le bailleur, la SEMAEST et la Ville, et de travailler de manière assez intelligente sur ce partenariat. Je souhaiterais qu'on puisse développer encore davantage ce partenariat avec la SEMAEST qui, aujourd'hui, a une vraie compétence, une vraie connaissance. Et le fait que le GIE vienne en plus, mais sur des opérations nouvelles, où on a des commercialités nouvelles, nous apporte une expertise intéressante. En revanche, sur les locaux qui sont là depuis plusieurs années, avec des vacances qui se font parfois du jour au lendemain, je pense que l'expertise du GIE et du bailleur est indispensable et que ce n'est pas à la SEMAEST d'y venir. Donc, l'idée du guichet unique que vous évoquez, portez-la. Il y a l'occasion, dans les mois qui viennent, de la porter. Ce n'est pas exactement la solution que je penserais la plus utile et la plus efficace. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Comme vous m'interrogez sur la suite, je vous remercie. Vous êtes donc en train de préparer la suite, et mon avis vous intéresse. Donc, je suis touchée. Vous m'interrogez sur la continuité ou pas de Vital'quartier dans le 12^e arrondissement. Vous évoquez effectivement qu'au niveau parisien, la décision a été prise de poursuivre ce dispositif. Il a été très utile dans le 12^e arrondissement pour lutter contre la monoactivité, notamment autour de l'ancien magasin d'informatique Surcouf, et il a également, dans ce secteur, permis de baisser le taux de vacances et la durée durant laquelle les commerces étaient vides. Donc, plutôt envie de plaider en faveur d'une poursuite de ce dispositif. En revanche, peut-être faudra-t-il en revoir le périmètre. Ce sont des dispositifs qui doivent être réexaminés régulièrement. Le périmètre peut évoluer. Nous l'avons d'ailleurs fait évoluer nous-mêmes. Bien évidemment, ce sont des outils utiles qu'il faut en permanence évaluer. C'est d'ailleurs l'objectif de cette délibération. Et ensuite, effectivement, le faire évoluer, mais sur le principe, cela nous semble utile.

Alors, ce n'est pas le cas dans le 12^e arrondissement, mais à certains endroits de Paris. Les librairies installées avec ce dispositif n'auraient jamais pu être installées sans cela. Je pense que ce sont des choses très utiles. Donc, sur cette délibération, vous voulez réintervenir ? »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Je vous remercie. Je ne savais pas que l'exécutif avait pris la décision de continuer Vital'quartier. C'est pour cela que je vous demandais l'avis du 12^e arrondissement, parce que je n'avais pas cette information. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je crois que oui. Mais la période n'est pas forcément propice à prendre des décisions sur les dix prochaines années. Cela peut être un sujet de débat dans les semaines et les mois qui viennent. Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des abstentions ? M. MARGAIN n'est pas concentré, pourtant, c'est un sujet qui vous intéresse, normalement. Pas de vote contre ? Je vous remercie. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Écologiste
02 voix groupe Génération.s
01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-269 AVIS)

- DASCO 20190114 : Caisse des écoles - Projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire.

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme TAPIERO, cette fois-ci, ce sont plutôt vos sujets à vous. Vous vous êtes logiquement inscrite. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Nous voulions intervenir sur ce règlement intérieur sur plusieurs points. Je vais commencer par un point général qui concerne l'ensemble des écrits que nous recevons de la part de la Ville de Paris. Le Conseil d'État a rejeté le recours demandant l'annulation de la circulaire du 21 novembre 2017 du Premier Ministre qui proscriit le langage épïcène dans les communications administratives. Je m'étonne que ce document, donc un règlement intérieur destiné à l'ensemble des usagers parisiens, soit dans cette écriture inclusive. Les usagers des services publics parisiens doivent bénéficier dans la communication administrative qui est faite du même langage et de la même compréhension que les autres.

À la lecture de ce règlement intérieur, je constate une forme de rigidité dans les inscriptions, avec une quasi-impossibilité de souplesse. Or, je m'étonne que dans un climat économique qui tend à se fragiliser que nous n'ayons pas choisi dans ce règlement intérieur davantage de souplesse. Vous avez prévu un chapitre qui s'appelle « Accueil et comportement des élèves », dans lequel, je cite, le document indique que « le comportement des élèves doit être correct, sous peine d'exclusion temporaire ou définitive du service de la restauration scolaire ». Or, vous savez comme moi que toute sanction disciplinaire prise à l'égard d'un enfant dans le cadre des activités scolaires ou périscolaires doit être clairement édictée. On doit savoir exactement qui exerce les sanctions, selon quelle procédure et selon quel recours. Or, cela n'est pas noté. Ensuite, conformément au RGPD, vous indiquez que si les familles souhaitent un droit d'accès à leurs données personnelles, elles ont la possibilité de s'adresser au responsable du traitement des données de la Caisse des écoles. Or, dans le RGPD, il est clairement demandé que ce nom ou cette adresse soit clairement inscrit. Voilà pour les remarques que nous avons à faire sur ce document. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

«M. SEINGIER s'était également inscrit sur cette délibération. Je lui donne la parole avant que nous essayions de vous répondre. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci. Effectivement, c'est vraiment pour compléter ce qu'a expliqué ma collègue. En plus, vous présentez ce règlement comme une sécurisation sur le plan juridique de ce qui encadre la restauration scolaire. J'avais aussi des remarques juridiques, notamment sur le droit des familles, l'accès aux données, il est prévu que « les données sont destinées à la Caisse des écoles et à la Ville de Paris ». Là encore, pourquoi la Ville de Paris ? Je rappelle qu'il y aura des questions sur le régime alimentaire des enfants. Pourquoi la Ville de Paris doit-elle avoir ces données ? Une autre question. Apparemment, il est prévu dans le règlement intérieur qu'en cas de désaccord avec une décision concernant la Caisse des écoles, qu'il y ait un recours gracieux auprès de la Caisse des écoles et, en plus, un autre recours gracieux devant le médiateur de la Ville. J'ai peur qu'il y ait un

problème, sous réserve d'expertise, de double saisine et que les personnes pourraient perdre ensuite le recours au tribunal administratif. Quoi qu'il en soit, nous allons nous abstenir, puisque le groupe Les Républicains indépendants déposera un amendement demandant des dispositions moins contraignantes pour les familles et plus protectrices des données personnelles des familles. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. TOUZET va vous répondre. Mais je constate à nouveau que dès qu'il s'agit d'uniformiser les dispositifs Caisses des écoles, cela ne va pas. C'est beaucoup mieux quand c'est souple et que chaque président de Caisse des écoles peut décider seul, dans son coin. J'imagine que c'est ça, votre modèle. M. TEISSEIRE, vous levez la main. Vous avez envie de vous exprimer. Je vous donne la parole avant de permettre à Laurent TOUZET de répondre. »

M. Christophe TEISSEIRE, Conseiller d'arrondissement, Délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

« Mme TAPIERO, le 25 novembre, c'est la Journée internationale de la lutte pour les droits de la femme. C'est aujourd'hui. Donc, l'invisibilité des femmes est une forme de violence et l'écriture inclusive permet à plus de la moitié de l'humanité d'exister. Les combats d'arrière-garde, c'est dommage. Sinon, j'avais deux remarques... »

[intervention inaudible dans la salle]

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. TEISSEIRE, terminez votre intervention. Mme TAPIERO, vous aurez le droit de répondre, mais sans vous énerver. Sans que le micro soit allumé, ça ne sert à rien. Réfléchissez avant de répondre. Je vous redonne la parole après. »

M. Christophe TEISSEIRE, Conseiller d'arrondissement, Délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

« Je trouvais que l'idée de règlement harmonisé était une bonne chose. Ce qui aurait été intéressant, c'est que, par exemple, dans le chapitre « Menus », on évite de faire l'impasse sur la durabilité de l'alimentation proposée. Pour ceux qui siègent au Comité de gestion de la Caisse des écoles, ils se seront rendu compte qu'on fait un gros travail là-dessus, et les équipes également. Donc, il serait bien qu'il apparaisse dans le règlement intérieur. Sur l'accès aux parents d'élèves, je trouve cela un peu sévère, le double accord de la Caisse des écoles et du chef d'établissement. Chez nous, on est un peu plus détendu, et je pense que cela pourrait être harmonisé là aussi. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, M. TEISSEIRE, pour avoir salué le travail des équipes de la Caisse des écoles. Mais effectivement, comme vous avez mis en cause Mme TAPIERO, je veux bien lui redonner la parole, si elle le souhaite. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Je ne me sens pas mise en cause par ce monsieur, qui n'a que ce mode de fonctionnement à l'égard de ses collègues d'opposition. C'est un petit peu lassant et parfaitement inutile. Je n'ai pas de leçon à recevoir concernant la défense des femmes. Je vous remercie, je n'ai pas besoin de vous. Il n'en demeure pas moins que le Conseil d'État a rendu un avis, ce qui est quand même un petit peu plus sérieux que ce que vous

pouvez dire, puisque vous avez des jugements de valeur sur les autres. Moi aussi, je vais en avoir sur vous. Je me range à l'avis du Conseil d'État et je considère que l'administration parisienne doit s'adresser aux Parisiens dans un langage compréhensible. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Alors, ce débat juridique étant ouvert, M. TOUZET, sur les questions qui ont été posées autour des questions de disciplines, notamment, et de recours. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Mme TAPIERO, M. SEINGIER, je vous remercie pour cette lecture particulièrement détaillée et attentive de ce règlement intérieur. J'avoue ne pas l'avoir lu de façon si détaillée. Je vais quand même essayer de vous répondre. D'abord, il faut bien comprendre que le texte qui vous est soumis pour avis ce soir est un règlement cadre et, ensuite, charge à chacune des Caisses des écoles des 20 arrondissements de l'adopter après l'avoir adapté à son goût. C'est chaque Comité de gestion de chaque Caisse des écoles qui va être souverain pour adopter ce règlement-cadre. Dans le 12^e arrondissement, le Comité de gestion de la Caisse des écoles a déjà toiletté son règlement intérieur il y a quelques mois et a intégré la quasi-totalité des changements qui sont dans le règlement cadre qui vous est présenté. C'est le papier qui est à destination des familles. Cela tient sur deux pages. C'est très court, lisible, compréhensible, écriture inclusive ou pas. À ce sujet, pour être très honnête, je pense que l'écriture inclusive, c'est d'abord un engagement militant en faveur de l'égalité femme/homme. Cela va dans le sens de l'histoire, et je suis très favorable à développer une écriture inclusive raisonnée. La parenthèse étant fermée sur l'écriture inclusive - mais ce n'est pas une parenthèse, et donc, il fallait quand même en effet que je le redise - c'est un règlement cadre. Je terminerai sur la souplesse. Sur les autres aspects, vous parlez des sanctions. Il s'agit de se laisser la possibilité, dans des cas limites, d'adapter des sanctions qui sont sous la responsabilité de la personne responsable du temps du midi, c'est-à-dire le référent éducatif Ville. Cela relève, sur le temps du midi, du référent éducatif Ville en lien avec la Caisse des écoles, pour le temps précisément de la restauration. Vous dites que, dans le cadre du RGPD, il faut avoir un référent nominatif. Là encore, c'est un règlement cadre. Donc, à partir du moment où il est décliné dans chaque arrondissement, chaque arrondissement précise quel est le référent nominatif sur cette question des données individuelles.

Vous vous étonnez que les données transmises à la Caisse des écoles puissent l'être aussi à la Ville de Paris. C'est indispensable, puisque la tarification qui est émise par la Caisse des écoles doit ensuite être transmise à la Ville de Paris pour être la base de la tarification pour l'ensemble des activités périscolaires de la Ville de Paris. C'est comme ça que cela a toujours fonctionné à la Ville. L'objectif est de pouvoir faciliter les démarches des parents, donc de pouvoir rendre de plus en plus automatique ce transfert de la tarification au quotient familial des Caisses des écoles à la Ville de Paris. C'est très important que ces données puissent être transmises.

Ma principale surprise sur votre intervention, c'est que vous avez évoqué le climat de rigueur économique. Vous faites appel à plus de souplesse. D'abord, il y a déjà une souplesse dans la tarification, puisqu'on demande une inscription, qui n'est pas valable pour toute l'année, mais peut être revue à chaque vacance scolaire - l'inscription à la restauration scolaire - et lorsqu'il y a une absence justifiée, le repas n'est pas tarifé. Il faut simplement faire les démarches de transmettre le justificatif, et c'est assez logique. Mais très franchement, quand on parle de justice sociale, d'équité et d'attention aux familles les plus défavorisées, la question des familles défavorisées ne demande pas plus de souplesse. Elle demande des tarifs adaptés à leurs revenus. Pour le coup, je pense que la Ville de Paris est exemplaire, en ayant une tarification hyper progressive, beaucoup

plus progressive que d'autres collectivités. Je prends par exemple la tarification du Conseil régional. On constate en cités scolaires que les collégiens mangent davantage, et c'est le cas à Paul Valéry, à la cantine que les lycéens, puisque la tarification sociale pour les collégiens, celle du département, de la Ville de Paris, est beaucoup plus progressive que celle de la Région Île-de-France. Donc, le vrai sujet en termes de justice sociale, il est celui-là. Et il faut saluer le travail qu'a fait ces dernières années, sous la mandature, la Ville de Paris, pour uniformiser la tarification sociale, y compris aux collégiens qui déjeunent en cités scolaires. Je vous remercie, Madame la Maire. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. En ce qui concerne le recours gracieux, c'est comme cela que ça se passe, c'est-à-dire qu'il y a d'abord un recours gracieux vis-à-vis de la Caisse des écoles. Quand le désaccord perdure, il y a la possibilité de saisir le médiateur de la Ville de Paris qui peut instruire la question du recours, et ensuite intervenir auprès du président de la Caisse des écoles. Donc, c'est une procédure tout à fait normale, qui garantit à l'usager les différents niveaux de recours gracieux possibles, comme cela se fait avec l'ensemble des services publics. Nous vous avons répondu sur cette délibération. J'ai compris qu'il y avait une abstention collective. Pas de vote contre ? Elle est donc adoptée, je vous remercie. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Écologiste

02 voix groupe Génération.s

01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-270 AVIS)

- DASCO 20190118 : Subvention d'un montant de 6 000 euros avec convention annuelle à l'association "La Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris", dans le 10^e arrondissement de Paris, dans le cadre du dispositif "Tous Mobilisés".

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme TAPIERO, vous ne vous inscrivez pas, finalement, sur la DASCO 118. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Écologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-271 AVIS)

- DASCO 20190120 : Collèges publics parisiens - Subventions d'un montant de 395 250 euros à 8 collèges - Budget Participatif des collèges 2018 et 2019 BPA ; 12 2018 "Des élèves mobilisés pour embellir le collège Paul Valéry".

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme TAPIERO, vous êtes inscrite sur cette délibération. Nous avons présenté un vœu, au nom des élus de la Majorité Municipale, sur proposition du groupe Socialiste et Citoyen, relatif aux activités du futur campus Paul Valéry dédié à l'intelligence artificielle. Je vous donne la parole d'abord, Mme TAPIERO. Puis, M. TOUZET interviendra pour présenter le vœu et vous répondre sur votre intervention. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Compte tenu de la présentation de votre vœu à ce moment-là, je vais demander à Mme MONTANDON de faire notre explication de vote sur ce vœu en présentation de cette délibération. Je lui cède mon temps de parole. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vous avez le droit de parler toutes les deux. On fait d'abord la présentation du vœu. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« L'explication de vote, si ce n'est qu'une minute, vu tous les considérants, on a cumulé le temps de l'intervention pour avoir plus de temps. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Ne vous inquiétez pas. Vous pourrez expliquer votre position. Je vois que tout le monde a lu avec attention ce vœu. Mais peut-être en dire quelques mots, M. TOUZET, sur le vœu concernant les activités du futur campus Paul Valéry. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« La cité scolaire Paul Valéry est un sujet qui revient régulièrement dans nos discussions en Conseil d'arrondissement, et probablement parce que le dialogue n'est pas suffisant dans d'autres cadres et d'autres instances. C'est d'ailleurs l'objet de ce vœu, de demander des lieux et des moyens de développer la discussion pour progresser sur ce projet. Ce vœu réaffirme notre volonté de mettre en cohérence les différentes politiques publiques (départementales, régionales) pour assurer la requalification et le développement de la cité scolaire Paul Valéry au profit de ses collégiens, ses lycéens et des membres de la communauté éducative, puisque cela fait de nombreuses années que tout le monde est d'accord pour constater que ces bâtiments vieux de 60 ans doivent être revus, rénovés, restructurés. C'est ce qui avait conduit la Région Île-de-France, à l'époque présidée par Jean-Paul HUCHON, à envisager la restructuration globale de la cité scolaire et à mettre en place un projet, à le financer, tandis qu'en parallèle, la Ville souhaitait engager la reconstruction du collège et avait accompagné cela d'un projet urbain qui avait fait l'objet d'une concertation avec la communauté éducative et les habitants. C'est vrai que nous avons ici notamment, en Conseil d'arrondissement, mais aussi en Conseil d'administration du lycée et du collège, eu l'occasion à plusieurs reprises de déplorer qu'à partir d'octobre 2017, et de l'avis défavorable de la préfecture de

police sur le permis de construire du nouveau lycée du précédent projet, il y avait un manque très fort de communication et de concertation de la Région Île-de-France, la rupture, d'abord, des contacts avec la Ville de Paris, l'absence d'informations sur la volonté du nouvel exécutif régional sur le devenir de la cité scolaire, le silence, y compris de la présidente de Région, Valérie Pécresse, aux différentes interpellations de la Mairie du 12^e, de la Ville de Paris, des parents d'élèves. Finalement, en mai 2018, l'annonce d'un projet de campus autour du numérique et de l'intelligence artificielle porté par l'État et la Région. Mais il a fallu encore attendre un an, juin puis octobre 2019, pour que ce projet de campus soit véritablement présenté à la communauté éducative de Paul Valéry. Et puis, octobre 2019, sa présentation enfin aux services de la Ville. Donc, c'est un projet de campus sur le numérique et l'intelligence artificielle qui inclut une surélévation de la barre existante et la création d'un nouveau bâtiment dit « bâtiment tiers » en R+4, le long de la Coulée verte, dont la gestion serait confiée à un acteur privé, avec dans ce nouveau bâtiment un projet de cluster autour des métiers du numérique. Avec la Mairie du 12^e comme la Ville de Paris, nous avons eu l'occasion d'acter le fait qu'au moins, il y a un projet, on avance. Il convient maintenant d'avancer ensemble dans le sens de l'intérêt de la communauté éducative, de l'intérêt public, des habitants du quartier. Néanmoins, il faut bien constater qu'à ce stade du projet, du peu qu'on nous en a présenté, il présente un problème urbanistique puisque l'implantation et la volumétrie des bâtiments à ce stade ne respectent pas le PLU. Donc, si on voulait aller plus loin, il faudrait que la Ville modifie le PLU. Et puis, ce projet pose beaucoup de questions, notamment dans son bâtiment tiers. Il ne faudrait pas que ce bâtiment soit simplement le prétexte à l'implantation d'acteurs et d'entreprises privés, qui utiliseraient un terrain aujourd'hui public simplement aux motifs d'intérêts privés. Donc, notre souci, et il faut espérer que ce soit un souci partagé par la Région, c'est que ce futur cluster soit développé en cohérence avec les projets pédagogiques publics de la cité scolaire, du lycée et du collège, et dans une logique d'ouverture sur le quartier et l'arrondissement. C'est pour cela que nous faisons un vœu pour que la Région Ile-de-France précise aux élus de Paris et à la communauté éducative le programme de ce bâtiment tiers, afin d'en assurer la complémentarité avec les projets pédagogiques et de favoriser son ouverture territoriale. En projet pédagogique, nous citons notamment le fait que la Ville a déjà, il y a peu de temps, mis en place une école dite « TUMO », dédiée à l'enseignement du numérique, et dont ces enseignements pourraient très bien s'articuler, voire prendre place, dans cet espace. Notre sujet, c'est vraiment d'avancer ensemble. Sur les projets pédagogiques, il faut aussi insister sur le fait qu'il serait bien d'être en cohérence avec ce qui se fait déjà, toute la filière cinéma qui se fait déjà à Paul Valéry. Le deuxième aspect de ce vœu, qui est en concordance, c'est que nous demandons que la Région Ile-de-France accepte la proposition de la Ville de Paris d'une organisation permettant la coordination des deux collectivités, une organisation type comité de pilotage, afin de garantir cette cohérence des projets pour l'ensemble du projet, y compris la barre d'immeuble, que la Région souhaite rehausser. Parce que la Ville souhaite aussi vivement reconstruire ou rénover le collège, il lui faut aussi un nouveau collège Paul Valéry, mais cela doit se faire en cohérence avec le projet de la Région pour le lycée. La Région ne peut pas rehausser de deux étages la barre existante côté lycée sans réfléchir avec la Ville sur ce que va devenir le collège. Voilà le sens de ce vœu. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour cette présentation un peu longue, mais le vœu est long. Mme MONTANDON, pour une explication de vote. Vous avez un peu plus que le temps imparti normalement pour le règlement intérieur. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci. En effet, je vais développer un petit peu tous les points et M. MARGAIN fera la conclusion, si vous en êtes d'accord. Déjà, je voulais vous remercier de porter ce sujet à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement. Nous nous félicitons de l'intérêt que suscite ce projet porté par la Région Île-de-France et par l'État au sujet de Paul Valéry. Ce qui est regrettable, c'est que les considérants de ce vœu comportent de nombreuses contradictions et contre-vérités. Ce vœu me permet de rappeler deux postulats. Le premier, c'est que nous assumons de vouloir conserver les espaces au sol pour le cadre de vie et de travail agréable pour les élèves et les habitants, et pour lutter contre les îlots de chaleur. Vous le savez, les espaces verts sont des entrées au sol permettant de mieux lutter contre le réchauffement climatique des jardinières ou des aménagements hors-sol. Ensuite, nous assumons aussi, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et le rectorat de Paris, de porter un projet de lycée de l'excellence par la création du premier campus lycéen de l'intelligence artificielle, le premier en France, et de faire bénéficier aussi bien aux lycéens, aux collégiens et aux habitants des équipements innovants qui seront proposés. Je voulais revenir sur le manque de concertation et d'information que vous évoquez dans le vœu et dans votre explication. Tout d'abord, je voulais rappeler qu'une phase de concertation de la communauté éducative a été réalisée tout le long du premier trimestre 2019, avec notamment une journée de restitution le 28 mars 2019, à laquelle M. TOUZET a participé. Je vous en remercie. Nous avons aussi fait une réunion publique en date du 25 juin 2019, où nous avons évoqué les principes du projet ainsi que la maquette. La Mairie du 12^e arrondissement était d'ailleurs présente en la personne de M. TOUZET qui, je le rappelle, est représentant de la Ville au Conseil d'administration et qui, d'ailleurs, a eu l'occasion de s'exprimer lors de cette réunion qui a soulevé les problèmes qu'il soulève aujourd'hui, notamment sur les nombreux fantasmes que vous évoquez sur le privé. J'y reviendrai après. La Présidente de la Région Ile-de-France a écrit à la Maire de Paris le 22 juillet pour l'informer du projet. Vous le mentionnez d'ailleurs dans vos considérants. Ce même jour, M. MARGAIN et moi-même avons écrit par e-mail à Madame la Maire du 12^e, pour vous proposer d'organiser une réunion d'échanges sur ce sujet. Vous nous avez répondu deux mois après que vous souhaitiez que ce soit l'exécutif régional qui vous contacte à ce sujet. Je voulais déjà vous dire que j'ai trouvé cette réponse assez méprisante, car j'ai vraiment eu l'impression que M. MARGAIN et moi-même n'étions pas positionnés assez haut dans l'organigramme du Conseil Régional pour pouvoir échanger sur ce dossier avec vous, Madame la Maire, dossier que nous suivons avec régularité, sérieux et engagement. D'ailleurs, je voulais vous dire qu'en six ans de mandature, je n'ai pas souvenir de vous avoir demandé une réunion. C'est vrai que nous vous avons toujours interpellée en Conseil d'arrondissement via des vœux, des questions orales ou écrites. Mais c'est vrai que je n'ai pas souvenir de vous avoir sollicitée pour un rendez-vous. C'était la première fois que nous le faisons, et en plus, c'était pour vous expliquer notre démarche et répondre éventuellement à vos questions. Vous avez préféré passer par l'exécutif, qui est en train d'étudier votre demande et de proposer une date et une réunion de travail. Si je résume la situation, vous n'avez pas souhaité échanger avec des membres de votre Conseil d'arrondissement, poser des questions en réunion de travail, mais vous avez préféré utiliser ce vœu. Je vous avoue que la méthode me laisse un peu perplexe.

Ensuite, vous dites que la Région ne vous dit rien et qu'il n'y a aucune information. C'est aussi faire l'impasse sur le travail des agents, aussi bien de la Région que de la Ville. Des réunions techniques au sujet évoqué tout à l'heure ont eu lieu entre la Région et la Ville, entre les services de la DASCO et le service du pôle lycée. Elles ont eu lieu le 29 août, le 6 septembre, 16 septembre, le 3 octobre 2019. Je remercie d'ailleurs l'implication tant des services de la Ville que de la Région. Les services ont avancé sur la coordination des projets de restructuration côté lycée et collège. Et aujourd'hui, nous nous posons la question de savoir, je crois que les services attendent aussi, ce que vous voulez faire avec la partie collège. Comme vous l'avez évoqué, nous allons en effet rehausser la partie du lycée, mais c'est vrai qu'il est important de savoir ce que vous souhaitez faire. Comptez-vous aussi rénover la barre du collège existante ou considérez-vous le

reconstruire à côté du bâtiment du collège ? En ce qui concerne le PLU, sur l'inversion du projet par rapport au PLU, bien sûr que nous allons nous adapter aux règles de l'urbanisme du PLU, c'est obligatoire. Il en ressort des réunions avec les services des options d'implantation du tiers lieu par rapport à la Coulée verte en fonction des contraintes du PLU. C'est tout à fait normal que nous nous posions ces questions, puisque cela fait partie du travail d'études qui se fait actuellement. Il est hors de question de partir sur les fantasmes indiquant que nous voulions changer le PLU. Pas du tout. Nous nous y adaptons. Les études et les travaux entre les services sont là pour cela.

Sur le secteur privé à la gouvernance. M. TOUZET, vous étiez là à cette réunion et vous avez posé des questions, notamment relatives à cela. En aucun cas il ne s'agit, comme vous le mentionnez dans ce vœu, d'une opération d'optimisation foncière consistant à privatiser des surfaces de la cité scolaire. Cette conception, c'est celle que vous aviez dans le précédent projet que vous portiez avec la mandature de M. HUCHON. En effet, dans votre projet initial, je vous rappelle que vous aviez décidé d'y construire, d'utiliser une partie du foncier du lycée et du collège pour construire des logements et des commerces. Ça, oui, il s'agit d'une optimisation foncière. Ce n'est pas notre cas. Au contraire, la Région, en ayant pris cette voie, a renoncé à une recette foncière importante. On a décidé d'investir dans l'avenir. On a décidé que l'Est méritait un campus d'excellence. Nous aurions pu nous contenter des recettes foncières que la Ville allait nous donner en échangeant notre cour de récréation. Mais au contraire, nous avons décidé de garder la cour de récréation, les espaces verts, et d'y faire un projet d'avenir. Les équipements, dont vous parliez dans le tiers lieu, sont encore à l'étude. D'ailleurs, cela avait été présenté à cette réunion du 25 juin. Pour l'instant, cela reste de l'hypothèse, mais c'est vrai que nous nous axons peut-être sur un tiers lieu avec des espaces de travail collaboratif et de création. En effet, rien n'est figé, nous pensons par exemple à un espace de coworking, un fab lab, avec des espaces qu'on appelle « maker », « do it yourself », avec un espace lycéen, un lieu connecteur, démonstrateur, qui inclut un infolab sur l'IA ouvert à tous, un café associatif, un espace de co-living, de lieu de vie, de détente, un espace de recherche, c'est-à-dire un IA-lab, et de formation de l'enseignement supérieur à l'IA, puisque nous voulons qu'il y ait un lien avec l'enseignement supérieur. En effet, il y aura certainement un incubateur de projets d'entreprise, mais qui sera ouvert, avec toutes les structures que je viens de citer. Nous voulons que le secteur public se saisisse des équipements de formation en lien avec des technologies de pointe, et ne pas laisser ces thématiques innovantes toujours au secteur privé ou aux formations privées. Il est important que le public puisse s'en saisir. Tous ces espaces seront ouverts à tous les acteurs et partenaires du campus, et à divers publics. L'axe fort sera l'IA et l'éducation, c'est-à-dire l'idée d'être formé à l'IA et que l'IA forme aussi. L'idée étant d'avoir un campus pilote et un lieu de ressources au service de l'innovation dans les pratiques pédagogiques et la formation.

En ce qui concerne la gouvernance, lors de la réunion du 25 juin, je crois qu'on ne pouvait pas être plus clair puisqu'il y avait un slide PowerPoint qui disait que nous envisagions une gouvernance partagée par la Région, par l'État, la Ville de Paris, les partenaires du campus au service du lycée, du collège et de la communauté éducative avant tout. En effet, la complémentarité pédagogique et l'ouverture territoriale dont vous faites état, à laquelle vous faites référence dans votre vœu, ce sont des bases pour nous de l'ensemble de nos projets de campus. Tous les campus qui sont réalisés en Ile-de-France sont réalisés avec les collectivités et les communes. Donc en effet, Paul Valéry s'inscrira aussi dans cette même lignée. En raison de toutes les explications que j'ai essayé de vous fournir, et j'espère vous avoir convaincus, je voulais vous proposer de retirer ce vœu parce que les considérants sont erronés. La Région a l'intention d'associer la Ville à sa gouvernance, à condition que vous soyez de bonne foi et que vous soyez constructifs, et pas dans cet état d'esprit de faire des vœux plutôt que des réunions, ou de dire le contraire de ce qui a été évoqué lors de la réunion publique qui était ouverte. Je vous réitère ma proposition d'une réunion de travail au niveau du 12^e arrondissement,

ce qui n'empêchera pas l'exécutif régional de rencontrer aussi l'exécutif de la Ville, et vous, Madame la Maire. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Je comprends que M. MARGAIN veut également intervenir. Après, je vous répondrai. »

M. MARGAIN Franck, Conseiller d'arrondissement :

« Oui, cela m'aurait fait plaisir d'intervenir, puisque Mme MONTANDON vous a donné un très grand nombre d'explications détaillées. Je voudrais reparler d'une chose qui n'a pas été abordée dans les considérants qui m'ont beaucoup choqué, comme nous tous, c'est l'absence de cette idée d'une vision que nous avons eue. Ce qui est important de bien comprendre dans Paul Valéry, dans l'action que la Région a menée, c'est que nous avons enfin décidé qu'à l'est de Paris, les enfants dans le public auraient droit à l'excellence. Les enfants dans l'est de Paris auraient aussi droit à des jardins et à des espaces verts, grands, qui sont aujourd'hui les plus grands espaces verts qui entourent un lycée parisien. Là où nous sommes étonnés, c'est que dans le projet que vous aviez créé initialement avec la Région, vous aviez encore une fois, et comme souvent dans le 12^e arrondissement, décidé la bétonisation d'un grand espace, et vous avez décidé la construction de nombreux logements, comme vous le faites souvent sur les parcelles qui sont libres. Nous, nous avons décidé de redonner aux enfants de l'est de Paris l'idée qu'il faisait partie de l'excellence de la Ville. Je pense que pour cette vision dans vos considérants, vous auriez pu au moins nous accorder un satisfecit. C'est la conclusion que je voulais vous donner. Une dernière chose, que je n'avais pas prévu de vous dire, mais je rebondis sur l'histoire. Est-ce qu'EDF pourra venir ? Est-elle suffisamment privée ou pas ? Est-ce qu'Air France pourra venir ? Est-ce que Renault pourra venir ? Est-elle suffisamment privée, ou insuffisamment publique ? Si vous pouvez répondre à ma question, je serais ravi. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

Nous allons répondre. Sur le mépris, Mme MONTANDON, je crois qu'il n'y a jamais eu de mépris de ma part envers qui que ce soit dans cette salle. En revanche, j'ai un grave problème démocratique. J'espère bien que vous ne concevez pas ce nouveau projet pour Paul Valéry comme un projet de l'opposition municipale par rapport à la Majorité Municipale. C'est bien un projet de la majorité régionale. Le problème, ce n'est pas que vous soyez haut ou pas dans l'exécutif, ce n'est pas que vous ayez une mission de la part de Mme PECRESSE ou pas, c'est que j'ai besoin de parler avec l'exécutif régional. Moi ou l'exécutif parisien. J'espère que vous n'utilisez pas la communauté éducative de Paul Valéry et les enfants comme élément électoral de l'élection municipale de 2020. Parce que là, il y a un problème. Il y a un problème démocratique majeur. Donc, je considère que ce projet de la Région et de l'État doit être coordonné avec la Ville de Paris, parce que, contrairement à ce que vous dites, il y avait un projet de la Région Ile-de-France, qui était élaboré avec la Ville de Paris et l'Éducation nationale. Projet que, quand vous êtes arrivés en responsabilité, vous avez souhaité arrêter. Très bien. Il y a une légitimité démocratique de l'exécutif régional. Par contre, quel est le coût de cet arrêt ? En termes d'argent, combien cela a coûté à la collectivité régionale de se déduire vis-à-vis de l'architecte et des entreprises qui étaient mandatées ? Quel est le coût pour la communauté éducative ? Ils devraient aujourd'hui, au lieu de travailler dans un établissement qui ferme régulièrement parce qu'il n'a pas le chauffage... Quel est le coût pour le fonctionnement de la communauté éducative de ce délai de deux ans ? Le lycée devrait être fini. On devrait avoir un internat, aujourd'hui. Ce projet, vous l'avez arrêté avec des conséquences dramatiques financières et pour la communauté éducative.

Ensuite, ce projet relève d'une vision pertinente sur le partenariat et l'intelligence artificielle. C'est une idée de l'État et du recteur de Paris, et je la soutiens. En revanche, je m'inscris en faux sur le projet urbain et sa comparaison avec le précédent. Vous dites aujourd'hui que vous allez adapter votre projet au PLU. Je ne suis pas experte en urbanisme, mais les experts qui ont examiné votre projet disent qu'en l'état, aujourd'hui, ce projet ne peut pas être mis en conformité avec le PLU pour plusieurs raisons, et qu'il fait aujourd'hui abstraction de beaucoup d'exigences du PLU, et notamment la question des hauteurs des bâtiments et de leur ombre portée sur les bâtiments voisins. Enfin, les espaces verts. Je rigole doucement. Vous avez un bâtiment tiers lieu que vous voulez construire, limitrophe de la Petite Ceinture, qui n'est pas conforme à la préservation de l'espace vert naturel. Et c'est vous qui, aujourd'hui, faites une densification de cette parcelle. Parce que ce bâtiment n'est pas conforme. Et vous vous en franchisez d'un certain nombre de contraintes. Le poste de redressement électrique du tramway, c'est moi qui l'ai fait installer, ce n'est pas possible de construire au-dessus. Il disparaît dans votre diaporama, que j'ai regardé avec attention. Et vous ne reconstituez pas la question de la restauration scolaire. La preuve, les agents de la Région Ile-de-France qui, depuis trois semaines, un mois, travaillent beaucoup avec ceux de la Ville viennent en nous disant : « Vous allez nous aider pour la restauration scolaire ? » Parce qu'aujourd'hui, le réfectoire n'est pas reconstruit et la cuisine centrale qui sert beaucoup d'autres lycées parisiens de l'est, y compris dans le 12^e arrondissement avec Arago, n'est pas reconstruite. Que faisons-nous de cette cuisine centrale immense ? Ils ne mangent plus, les lycéens ? Donc elle n'est pas reconstruite aujourd'hui, ce sont des sujets qui doivent être discutés. Oui, il y a, depuis que nous avons saisi pour la énième fois la présidente de la Région Ile-de-France, des échanges qui ont lieu avec les agents de la Région et ceux de la Ville de Paris où, effectivement, les agents de la Ville expliquent à leurs collègues un certain nombre de choses assez basiques sur le respect du PLU et sur le fait que la parcelle appartient en partie aujourd'hui à la Ville de Paris. Nous, sur les parcelles qui nous restent, nous ferons probablement des espaces verts. Nous ferons probablement cette continuité verte que nous nous étions engagés à faire entre le bout de la Promenade plantée et la Porte Dorée, en passant entre la parcelle du lycée et le centre sportif Alain MIMOUN.

Eh oui, c'est bien de créer des partenariats entre le monde éducatif et le monde de l'entreprise. Mais enfin, toutes ces belles entreprises que vous évoquez, tous ces beaux mots que vous mettez, « coworking », « fab lab », nous les connaissons très bien, ces modèles économiques. Nous les vendons, nos locaux. Nous les louons, les locaux. Cela crée des recettes. Et c'est bien cela que nous pointons du doigt. Il faut assumer. Pour ce projet qui vous coûte 10 millions d'euros de plus que le précédent, la Région a besoin d'argent. Très bien. Qu'est-ce qu'elle fait ? Elle va commercialiser, soit en vendant, soit en louant, ces surfaces bâtiment rose, le tiers lieu. Mais c'est évident. C'est le modèle économique. Donc, nous dénonçons une privatisation de ces terrains publics. Alors vous pouvez considérer que c'est équivalent à construire du logement. Pas tout à fait. Notamment quand on me dit qu'à cet endroit-là, nous voulons construire du logement social étudiant, nous voulions pouvoir travailler avec le CROUS pour pouvoir construire des logements pour les étudiants, et on aura l'occasion d'y revenir tout à l'heure, mais nous considérons que cette vision, cette nécessité de continuer à loger à des tarifs abordables des étudiants dans notre ville n'était pas complètement périmée quand on regarde ce qu'il se passe aujourd'hui autour de la précarité étudiante. Alors oui, je me satisfais que la discussion ait reprise. D'ailleurs, la Maire de Paris a écrit au printemps. Valérie PECRESSE a répondu en moins de trois mois. Je suis très heureuse. Je suis vraiment très heureuse. Parce que ce vœu, nous n'avons pas mis dedans tout ce que je vous dis à l'oral. Et peut-être tout ce que vous répondra M. MISSIKA au Conseil de Paris. Mais nous avons essayé de faire des propositions pour une coordination. Effectivement, vous avez décidé de manière unilatérale de conserver la barre. C'est une décision qui a été prise de manière unilatérale par la Région Ile-de-France. Cela correspond à la tendance globale de l'urbanisme parisien, qui est plutôt de réhabiliter les bâtiments. Nos

deux équipes, vos équipes et les nôtres, sont tombées... Mais c'est la Région Ile-de-France qui a fait cette réponse à la Ville de Paris. Nous, nous avons saisi en disant : « soit on conserve, soit on détruit et on reconstruit. » Vous avez pris la décision tout seuls, la Maire de Paris l'a appris dans un courrier, de conserver la barre, de la surélever. Quand je pense au débat que nous avons sur la hauteur des bâtiments à l'époque, je rigole doucement. Donc vous avez fait le choix de conserver, de surélever, sans même vous préoccuper de ce que nous devrions faire pour le collège. Excusez-nous. Nous, nous avons l'argent prévu pour le collège depuis longtemps. Nous avons envie de reconstruire ce collège public, bien évidemment. Parce que nous sommes très attachés à cet établissement. Mais il faut absolument une coordination. On ne peut pas continuer comme cela. Il faut travailler ensemble et il faut une coordination urbaine sur ces deux parties de la barre. Les analyses que nous avons montrent que cela va être compliqué. Et ce ne sont pas des paquets de couleurs mignonnes qui vont résoudre ces difficultés. Il faut que nos équipes travaillent ensemble. C'est pour cela que ce vœu le demande. Ce n'est pas le contenu des réponses que nous avons pour l'instant de Mme PECRESSE à Mme HIDALGO. Concrètement, cela peut se mettre en place rapidement. Nous le souhaitons, parce que nous en avons besoin.

Il reste un dernier sujet qui n'est pas anodin, qui n'est pas du tout traité dans votre projet et dans votre vision. Que font les élèves pendant les travaux ? Où vont les élèves pendant la réalisation des travaux ? Y avez-vous réfléchi ? Aucune information n'a été donnée à la Ville de Paris pour gérer ce sujet. Donc nous n'allons pas retirer notre vœu. Nous allons bien évidemment le maintenir. J'espère que cela sera une impulsion supplémentaire pour que nos deux collectivités travaillent ensemble, sans que cela soit un projet partisan d'une opposition face à une majorité ici, ou au Conseil régional. Ce vœu est maintenu. Mme MONTANDON, vous voulez reprendre la parole ? Je te redonne la parole après, Laurent. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Oui, Madame la Maire. Je n'avais pas rebondi sur tous les points, parce que sinon, cela sera vraiment trop long. Mais je ne pouvais pas laisser passer quand vous dites que c'est un projet de l'opposition. On vous a saisi en tant que conseillers régionaux Ile-de-France, on a été élus. On a reçu ce mandat en tant que Conseil régional Ile-de-France. Si on voulait vous le présenter, c'est justement pour échanger, répondre à de nombreuses questions que vous avez et parce qu'en effet, en tant qu'élus du 12^e arrondissement, on s'est énormément intéressé à ce dossier. Mais en tant que conseillers régionaux, on venait avec ce mandat qui nous a été donné par la population. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« J'imagine très bien Mme PECRESSE recevoir un conseiller régional socialiste pour parler de Versailles. M. TOUZET, vous vouliez compléter. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Très court. Deux points. Tout d'abord, tout de même, M. MARGAIN, nous ne vous avons pas attendu pour faire de l'excellence scolaire dans l'Est parisien, dans le 12^e arrondissement. Je ne prendrai qu'un exemple : le collège Germaine Tillion, où les élèves qui sont volontaires préparent un brevet d'aéronautique et où nous avons désormais depuis quelques années une CHAM, une classe aménagée musique. Le deuxième point, Mme MONTANDON, c'est que vous avez évoqué des choses très précises. Vous avez évoqué la présentation au mois de juin au lycée Paul Valéry, avec une diapositive qui parlait de la gouvernance vous souhaitiez, une gouvernance partagée. Or, justement, ce soir-là, en réunion publique, j'ai pris la parole pour dire que dans tous les

nombreux partenaires qui étaient mentionnés par écrit sur cette diapositive, et je l'ai encore, il n'y avait ni la Mairie du 12^e arrondissement, ni la Ville de Paris. On voyait bien là le grand problème qu'il y avait sur cette parcelle, alors que ce dialogue est indispensable. Je terminerai en concluant sur le fait que vous nous apportez des hypothèses principales pour le projet. Vous nous apportez des éléments de langage. Maintenant, il faut entrer dans le concret. Aux réunions techniques avec les services de la Ville, les services de la Région ont apporté comme documents de travail la même présentation PowerPoint que celle qui avait été faite au mois de juin dernier. Ce n'est pas suffisant, ce n'est pas comme cela qu'on pourra avancer. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Comme j'ai la diapositive sous les yeux, je pense, Laurent, que tu n'as pas compris que nous étions dans les trois points de suspension. Très bien. Sur la DASC0 120, qui montrait quand même que dans le cadre du budget participatif, un montant important a été débloqué pour que les collégiens puissent s'investir sur leurs espaces de vie, dont ils ont besoin et eu envie de les améliorer, en attendant un nouveau collège que nous allons leur construire dès qu'on aura trouvé les conditions compatibles avec le projet régional. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Pas de vote contre ? Elle est donc adoptée. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Écologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-272 AVIS)

- VŒU 122019-035 : Vœu présenté par les élu-e-s de la Majorité Municipale, sur proposition du groupe Socialiste et citoyen, relatif aux activités du futur Campus Paul Valéry dédié à l'intelligence artificielle.

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Considérant que la Cité scolaire Paul Valéry constitue un établissement scolaire majeur du 12^e arrondissement et de l'Est Parisien ;

Considérant que la Cité scolaire est gérée depuis 2004 par la Région Ile-de-France, la Ville de Paris n'assurant qu'une participation financière ;

Considérant que le lycée et collège sont étroitement imbriqués tant du point de vue bâtementaire que fonctionnel, au sein d'une structure de 200 mètres de long, ce qui implique logiquement que toute évolution structurelle fasse l'objet d'une réflexion coordonnée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris ;

Considérant l'ambition commune des deux collectivités d'une profonde rénovation de cette Cité scolaire érigée il y a près de 60 ans, ambition partagée avec l'ensemble de la communauté éducative qui pointe à raison la vétusté prononcée des locaux ;

Considérant que la Région Ile-de-France et la Ville de Paris avaient engagé dès 2012 un projet concerté de restructuration de la Cité scolaire ;

Considérant que la Région Ile-de-France avait lancé la reconstruction du lycée, en prévoyant la création d'un internat tandis que la Ville de Paris avait simultanément souhaité entreprendre la reconstruction et la modernisation complètes du collège afin d'améliorer les conditions de travail des élèves, des professeurs et du personnel ;

Considérant qu'en 2014, la Ville de Paris a lancé une étude urbaine pour que le projet global comprenne :

- la création de nouveaux espaces publics, et l'amélioration des liaisons entre la promenade plantée, le Bois de Vincennes et l'accès au Centre sportif Alain MIMOUN ;
- la création de logements : 60% de logements sociaux destinés exclusivement aux étudiants ainsi qu'aux apprentis et 40% de logements intermédiaires et privés ;
- la création d'équipements publics de proximité, comme une nouvelle crèche de 66 berceaux dans un secteur actuellement déficitaire, et l'implantation de commerces en rez-de-chaussée qui auraient bénéficié à tous les habitants ;

Considérant que ce projet avait fait l'objet de plusieurs phases de concertation entre 2015 et 2016 afin de consolider les études urbaines et prendre en compte les attentes des riverains ;

Considérant qu'en octobre 2017, la Préfecture de Police n'a pas validé le permis de construire de la Région Ile-de-France ;

Considérant qu'à compter de cette date, la Région Ile-de-France a rompu tout contact avec la Ville de Paris et la Présidente du Conseil Régional n'a pas répondu aux nombreuses interpellations directes de la Mairie du 12^e et des parents d'élèves ;

Considérant qu'a été annoncé en mai 2018, à l'occasion d'un conseil d'administration exceptionnel, un projet de campus autour du numérique et de l'intelligence artificielle porté par l'État et la Région Ile-de-France, sans prévenir en amont les élu-es de Paris ;

Considérant que plus d'un an après le refus du permis de construire, l'abandon du projet de reconstruction du lycée par la Région Ile-de-France n'est confirmé officiellement que le 7 novembre 2018 lors du Conseil d'administration du lycée, sans prévenir en amont les élu-es de Paris ;

Considérant que la Maire de Paris a adressé en mai 2019 un courrier à la Présidente du Conseil Régional présentant les hypothèses de modernisation du collège envisagée par la Ville de Paris ;

Considérant que fin juin 2019, la Région Ile-de-France a organisé une réunion de présentation d'un "campus des métiers" articulé autour de l'intelligence artificielle, sans prévenir en amont les élu-es de Paris ;

Considérant que la Présidente du Conseil Régional a répondu en juillet 2019 à la Maire de Paris en prenant uniquement acte de la partition du collège ;

Considérant que les services de la Ville de Paris ont pu prendre connaissance en octobre dernier d'une étude de faisabilité du projet de campus, qui se structure autour de :

- la rénovation et la surélévation du bâtiment actuel abritant le lycée (deux niveaux supplémentaires) ;
- la construction le long de la Coulée verte d'un nouveau bâtiment "tiers" de plus de quatre étages, qui devrait accueillir la partie "intelligence artificielle" du campus mais dont le programme et la gestion, vraisemblablement confiée à un acteur privé, restent à préciser ;

Considérant d'ores et déjà que d'un point de vue réglementaire, l'implantation et la volumétrie des bâtiments projetés, et notamment leur hauteur, ne respectent pas le PLU ;

Considérant que la Ville de Paris reste attachée à ce que le projet de campus profite concrètement aux publics scolaires et ne se résume pas à une simple opération d'optimisation foncière consistant à privatiser les surfaces de l'actuelle Cité scolaire ;

Considérant qu'à ce titre, la Ville de Paris entend être un partenaire actif au service du développement de l'intelligence artificielle afin d'en faire également bénéficier les élèves du secteur et de participer au rayonnement plus large du futur campus ;

Considérant que la Ville de Paris pourrait en ce sens proposer que les locaux du futur "bâtiment tiers" puissent accueillir des offres de formations attractives déjà développées par la municipalité, à l'instar de l'école TUMO dédiée à l'enseignement numérique ;

Considérant que le projet de campus pourrait être l'occasion de renforcer des enseignements déjà développés au sein de la Cité scolaire, et notamment la filière cinéma, en dotant la communauté éducative d'outils performants et de partenariats de qualité sur cette thématique, à l'instar des ateliers de la Cinémathèque française.

Le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu :

- que la Région Ile-de-France précise aux élu-e-s de Paris et à la communauté éducative le programme du bâtiment tiers, afin d'en assurer la complémentarité avec les projets pédagogiques et de favoriser son ouverture territoriale ;

- que la Région Ile-de-France accepte la proposition de la Ville de Paris d'une organisation permettant la coordination des deux collectivités, afin de garantir la cohérence des projets et d'améliorer les conditions d'exercice du service public de l'enseignement.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Sur le vœu, j'ai compris que ce serait un vote contre. Mme ROTA aussi. Très bien. Il est donc adopté. Je vous remercie. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Écologiste
02 voix groupe Génération.s

Contre : 6 voix dont 1 pouvoir :

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe Progressistes - Modem

Abstention : 0

Vœu adopté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-273 VOEU)

- DASCO 20190135 : Caisse des Écoles du 12^e arrondissement - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 et subvention 2020 d'un montant de 5 700 000 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci. Nous avons regardé l'évolution de la subvention du 12^e arrondissement, et l'on constate qu'elle augmente de 486 712 euros par rapport à 2019, soit 8,5% d'augmentation, ce qui est le plus fort taux parisien. Aucun élément chiffré dans la délibération ne nous éclaire sur les raisons de cette augmentation. Nous posons la question de savoir si 5 ans après la mise à jour et le constat de la gestion calamiteuse par l'ancien directeur de la Caisse des écoles, vous pouvez nous affirmer que le contribuable parisien ne paie pas encore les erreurs du passé. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Oui, je vous rassure, tout va bien. C'est parce qu'on est tellement bons que la Ville est obligée de nous payer plus. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Rapidement. C'est l'inverse, comme vous le disait Madame la Maire, puisque dans le cadre du nouveau système depuis deux ans maintenant de subventions des Caisses des écoles par la Ville de Paris, il y a un dialogue de gestion annuelle. Dans le cadre de ce dialogue de gestion annuelle, la Ville tient compte des excédents cumulés de fonctionnement. Il se trouve que dans la préparation du budget 2019, la Ville a constaté que la Caisse des écoles du 12^e arrondissement avait un excédent cumulé de fonctionnement très important, ce qui a amené la Ville à réduire la subvention 2019 de façon notable pour nous obliger, Caisse des écoles du 12^e arrondissement, à prendre de façon importante sur nos excédents cumulés de fonctionnement. Par conséquent, la prévision, c'est qu'à la fin de l'année 2019, nos excédents cumulés de fonctionnement vont être beaucoup moins importants, ce qui justifie pour 2020 une augmentation de la subvention. Mais c'est vraiment cet excédent cumulé de fonctionnement qui avait suscité cela. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Et également que nous atteignons les objectifs fixés par la Ville de Paris sur l'alimentation durable. C'est dommage, qu'il n'y ait rien à la délibération, parce que, comme le disait Christophe TEISSEIRE tout à l'heure, il y a énormément de travail des équipes de la Caisse des écoles pour garder cet équilibre économique et, en même temps, améliorer la qualité des repas servis. Abstention? Abstention sur cette délibération. Pas de vote contre? Elle est donc adoptée, je vous remercie. »

Votants : 27 dont 3 pouvoirs dont 4 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 3 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Écologiste

02 voix groupe Génération.s

Contre : 0

Abstention : 6 voix dont 1 pouvoir :

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe Progressistes - Modem

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-274 AVIS)

- DDCT 20190162 : Attribution d'une subvention d'un montant de 145 000 euros à l'association "PIMMS de Paris" au titre de l'année 2020.

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Vous ne serez pas surpris de ma position. Je l'ai déjà exprimée ici. Je suis évidemment très attaché au rôle des associations dans notre pays, de l'initiative privée, mais je comprends moins que l'on confère à des associations le soin, notamment l'accueil d'usagers, ou plutôt d'aller à l'encontre des carences de la Ville, puisque si l'accueil des usagers par l'administration se faisait correctement, cette association ne devrait pas exister. Donc, c'est la raison pour laquelle je suis contre cette subvention. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. C'est effectivement un débat philosophique. M. BOUIGUE. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« D'abord, on sort complètement de l'objet de la délibération, M. SEINGIER. On est d'accord, c'est un débat qui est hors du cadre proposé, puisque vous qui êtes très attaché à la lecture des délibérations, on est juste là dans l'application d'une délibération pluriannuelle que nous avons votée. Donc, nous votons les 145 000 euros qui correspondent à une partie pour 2020 de cette subvention. De ce côté-là, il n'y a pas de débat posé par vous. Il y a un débat plus général sur ce qui relève dans une ville des associations et de la collectivité. Je pense que contrairement à vous, les associations ont un rôle non pas uniquement, comme vous le dites, d'être les soins palliatifs de services publics qui seraient en rade, parce que ce n'est pas du tout le cas à Paris. Il se trouve à l'inverse que les associations ont souvent devancé les collectivités locales dans la réalisation d'activités utiles aux habitants. Je prendrai un exemple. L'accompagnement à la scolarité, historiquement, ce n'est pas les villes, mais les associations. Maintenant, c'est Acadomia. Mais avant, c'était les associations, qui ont fait cela et qui l'ont très bien fait. Les villes l'ont repris, pour certaines, et maintenant, l'entreprise privée. Pour ce qui est du contact des démarches de médiation avec les institutions administratives, les associations ont toujours été présentes. Elles ont toujours fait ce travail-là et elles l'ont fait souvent de manière efficace. C'est pour cela que la Ville reconduit son partenariat. Le PIMMS, en l'occurrence, joue un rôle de facilitateur auprès d'un public qui ne va pas spontanément auprès des services de la Mairie. Il facilite les choses. Il permet d'améliorer la relation et en ce sens, elles ont un rôle, ces associations, celui de toucher un public que les collectivités ne touchent pas spontanément. Et elles ont un rôle qui est de faire la médiation, non pas de remplacer le service rendu par la Mairie, mais d'accompagner une partie du public, de faciliter les démarches et de faire comprendre ce qui est mis en place. C'est un partenariat plutôt intelligent entre ce qui fait la qualité d'une association et le rôle qu'assure une mairie par rapport à ses propres exigences et fonctionnement. Donc là, je pense qu'on est plutôt sur quelque chose qui est de bonne intelligence, qui fonctionne bien. Tout le monde le reconnaît, les services du PIMMS sont aujourd'hui reconnus, appréciés de leurs utilisateurs. Cela facilite la médiation avec l'administration parisienne, avec les services de la Ville. En l'occurrence, je ne vois pas cette opposition là où vous la voyez, je vois plutôt une complémentarité intelligente. Et c'est ce qui fait un peu la Ville, quand on arrive à mixer et additionner les compétences, les qualités et les obligations. C'est le cas, en l'occurrence. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, de rappeler ce rôle essentiel des associations dans notre Ville. Je sais que nous ne vous avons pas convaincu, M. SEINGIER. Donc, sur cette délibération, c'est une abstention de votre groupe ? Tout le monde vote ? Non. Tout le monde s'abstient. Mais M. SEINGIER vote contre. Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ? Non. Elle est donc adoptée à la majorité. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 3 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Écologiste

02 voix groupe Génération.s

Contre : 1 voix groupe Les Républicains : M. SEINGIER

Abstention : 5 voix dont 1 pouvoir :

04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe Progressistes - Modem

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-275 AVIS)

- **DEVE 20190193** : *Dénomination "Jardin de la Gare de Reuilly - Julien Lauprêtre" attribuée à l'espace vert situé 6 rue Paul Dukas, dans le 12^e arrondissement de Paris.*

Mme Brigitte VELAY-BOSC, Conseillère d'arrondissement, Adjointe auprès de la Maire du 12^e arrondissement, et **Mme Evelyne HONORÉ**, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteuses :

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Je voulais vous remercier, Madame la Maire, pour avoir mis en œuvre ce vœu que nous avons porté dans ce Conseil de Paris et au Conseil d'arrondissement, et d'avoir accepté que le Jardin de Reuilly, qui accueille d'ailleurs la Maisons des associations, porte le nom et rende hommage à Julien Lauprêtre, ancien président du Secours populaire. Je trouve que le moment tombe bien, puisque nous savons que les chiffres qui viennent d'être annoncés, c'est près de 9 millions de Français qui vivent sous le seuil de pauvreté, notamment beaucoup d'enfants. Nous avons aujourd'hui, et sur la place de l'Hôtel de Ville, les Pères Noël verts, qui sont à l'initiative de Julien Lauprêtre, et avec une communication accompagnée par la Ville sur le don pour ces Pères Noël verts, pour permettre à tous les enfants de passer un Noël digne. Mais on sait aussi qu'à travers Julien Lauprêtre, cela a été l'accès aux premiers secours et premiers besoins pour les sinistrés. C'est le cas aujourd'hui, notamment dans le sud de la France avec les inondations, avec un appel aux dons. Le Secours populaire reverse des dons importants aujourd'hui à toutes les familles qui sont ce soir sans foyer. Julien Lauprêtre est aussi celui qui a œuvré pour l'accès aux vacances des enfants, pour les Copains du monde, pour la solidarité dans le monde entier pour que des enfants du monde puissent se rencontrer. Julien, c'était quelqu'un d'ordinaire qui habitait le 12^e arrondissement, qui y est né, dans le quartier de Reuilly. Il habitait square Contenot, participait à des initiatives de notre arrondissement, et qui a, en tant que militant et dirigeant communiste, fait du Secours populaire d'abord une grande ONG, en sortant du Parti communiste et du côté partisan, pour en faire l'une des premières grandes ONG françaises. Et donc, la question de l'engagement bénévole, de la vie associative, était quelque chose de très important pour lui. Je voudrais dire aussi que nous avons inauguré ensemble récemment le jardin Martha-Desrumeaux. Martha Desrumeaux était quelqu'un de très proche du père de Julien Lauprêtre, Jean Lauprêtre. Il s'avère que Martha Desrumeaux venait régulièrement dans le 12^e arrondissement et côtoyait Julien quand il était jeune. D'avoir dans notre arrondissement cette année l'inauguration de ces deux jardins est une grande fierté, puisqu'ils étaient tous les deux de grands résistants et ont participé à la libération de la France d'une certaine manière. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. GREGOIRE, vous vouliez dire un petit mot, même si vous n'étiez pas inscrit. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Premier Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Pardon, Madame la Maire, je n'étais pas inscrit. Mais simplement, je ne voulais pas rater l'occasion de rendre hommage à Julien Lauprêtre. Et je le dis en particulier ce soir, vous l'évoquez, M. BONNET, puisqu'il y a sur le parvis de l'Hôtel de Ville le lancement de l'opération des Pères Noël verts, qui est effectivement une opération très importante et qui, pour la première fois, est consacrée au recueil de cadeaux, pas seulement pour les enfants, mais aussi pour les adultes. Puisque c'était aussi l'un des grands manques des actions caritatives de se dire que Noël, ce n'est pas que pour les enfants. J'ai un souvenir très ému du réveillon du Nouvel An que j'ai passé avec Julien Lauprêtre, à l'Hôtel de Ville, et avec de très nombreuses familles dans le besoin, qui ont pu passer une belle

soirée. C'est vraiment simplement de dire le plaisir et l'honneur qui est le nôtre de pouvoir lui rendre hommage de façon pérenne dans l'espace public du 12^e arrondissement. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. J'imagine que cette délibération fait l'unanimité. Merci beaucoup, c'est à l'image de son action. »

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Écologiste

02 voix groupe Génération.s

04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-276 AVIS)

- **DLH 20190070** : Réalisation au 61 rue de la Gare de Reuilly, dans le 12^e arrondissement d'un programme de création d'un Foyer pour Jeunes Travailleurs comportant 94 logements PLA-I par CDC Habitat Social.

Mme **Éléonore SLAMA**, Adjointe la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Une fois n'est pas coutume, je me suis inscrite d'office sur une délibération. Je vais profiter de cette délibération qui a pour objet la restructuration d'un foyer de jeunes travailleurs au 61 rue de la Gare de Reuilly, pour vous parler plus largement du logement, et du logement des jeunes et des étudiants. Vous le savez, le 8 novembre dernier, un jeune homme, Anas, s'est immolé par le feu pour dénoncer sa précarité et celle d'autres étudiants. Il est à cette heure toujours placé en coma artificiel. Cet étudiant de 22 ans a tenté de se suicider devant le siège du CROUS à Lyon. Il a évoqué dans une lettre ses difficultés financières et dénoncé la précarité dans laquelle sont plongés nombre de jeunes et d'étudiants. Ce jeune homme est entre la vie et la mort par désespoir de sa situation et par désespoir en l'avenir. Le geste dramatique d'Anas et l'émotion qui s'empare depuis des étudiants, de nous tous, ou presque, nous obligent. On ne peut pas laisser sans réponse cette dramatique alerte. C'est pour cela qu'il faut continuer, prendre des mesures, et nous en avons prises, je vais y revenir, et peut-être même amplifier ces mesures pour mettre fin à la précarité des jeunes. C'est le sens de mon intervention de ce soir. Vous le savez, peut-être un peu plus qu'ailleurs, de nombreux jeunes, qu'ils soient étudiants, en parcours d'insertion professionnelle ou en situation de démarrage dans la vie active, éprouvent de grandes difficultés à se loger à Paris. L'accès au logement des jeunes s'est installé comme une problématique majeure pour la capitale. C'est pour cela que la Maire de Paris, Anne HIDALGO, et la Majorité Municipale ont fait de cette question l'une des priorités de la mandature. Pour les étudiants, la Maire de Paris s'est engagée à construire 6 000 nouveaux logements réservés à eux d'ici 2020. Le besoin est d'ailleurs prégnant dans notre arrondissement, avec l'arrivée de l'université Sorbonne-Nouvelle. Nous nous félicitons que depuis 2014, plusieurs projets aient été déjà livrés, parmi lesquels les résidences CROUS de Cîteaux, qui représentent 344 logements, celles des Diaconesses, 63 logements, et de Bercy, 190 logements. Plus récemment, la rénovation de la Caserne de Reuilly a permis d'ouvrir une résidence étudiante flambant neuve pouvant accueillir 130 nouveaux étudiants. Une nouvelle résidence de 150 places verra également bientôt le jour au niveau de la Porte de Vincennes. Au cours de cette mandature, ce sont ainsi 353 nouveaux logements étudiants qui ont été créés.

Pour répondre au besoin du logement des jeunes en parcours d'insertion professionnelle, ou en situation de démarrage dans la vie active, un public assez spécifique, l'hébergement en résidence sociale demeure une solution pertinente pour leur permettre d'accéder à la capitale ou de décohabiter avec leur famille. Conformément aux actions inscrites dans le PLH, ce sont plus de 2 500 nouvelles places en résidence sociale pour jeunes qui ont été créées au cours de ces 6 dernières années. Outre la construction de nouvelles résidences, à chaque fois, quand on peut, on le fait, des efforts financiers conséquents ont été fournis au cours de cette mandature afin de réhabiliter le parc déjà existant. La restructuration du foyer de jeunes travailleurs du 61 rue de la gare de Reuilly que nous examinons ce soir, ou encore la rénovation du foyer du 12 allée Vivaldi, à savoir la DLH354 que nous étudions également, permettra demain d'accueillir dans de meilleures conditions ce public jeune, et c'est important. Alors, il faut évidemment poursuivre ses efforts, nos efforts, pour permettre à chacun de pouvoir étudier dans de bonnes conditions. Cela passe inévitablement par des conditions d'hébergement décentes et, bien sûr, financièrement accessibles. Ce sont autant de facteurs indispensables à la réussite éducative. Vous le voyez, la Ville de Paris prend évidemment sa part dans ce combat contre la précarité, la pauvreté des jeunes, en construisant de nouveaux logements pour eux, mais un effort financier de la part de l'État est attendu. La diminution récente des APL de 5 euros n'est à ce titre absolument pas anecdotique et

reste un coup dur pour ce public particulièrement fragile. L'APL demeure une aide indispensable pour les étudiants, d'autant plus que 20% d'entre eux vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté. Beaucoup de choses restent donc à faire. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Sur cette délibération, vous n'étiez pas inscrits, donc j'imagine que c'est un vote favorable ? À l'unanimité. Je vous remercie. »

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Écologiste

02 voix groupe Génération.s

04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-277 AVIS)

- **DLH 20190178** : Réalisation dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e et 19^e arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (10 PLA-I, 8 PLUS et 2 PLS) par AXIMO.

Mme Éléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Madame MONTANDON, vous vous êtes inscrit, parce que vous avez déposé un vœu rattaché à cette délibération. Bien évidemment, je vous laisse le temps d'expliquer votre position sur la délibération et de présenter votre vœu. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Notre position, vous la connaissez, sur le droit de préemption urbain renforcé. C'est ce qu'on appelle la préemption dans le diffus, c'est-à-dire l'achat de logements dans des copropriétés privées, et donc la venue d'un bailleur social au sein de copropriétés privées. Nous pensons en effet que ce sont des préemptions très coûteuses, qui ne règlent pas forcément le problème du logement et qui ajoutent de nouvelles contraintes. C'est vrai que depuis que ce dispositif a été lancé, nous voyons souvent des délibérations sur un ou deux projets d'acquisition-conventionnement de préemption dans le diffus. Je voulais, à travers le vœu rattaché, demander à ce que la Ville présente un bilan des logements concernés par les préemptions dans le diffus, précisant le nombre de logements et le coût total. Puisque depuis le lancement de ce dispositif, je n'ai jamais vu de bilan. Et aussi, que les services de la Ville réalisent une enquête de satisfaction auprès des copropriétés où des logements ont été préemptés dans le cadre du DPRU, quant à la gestion de ces copropriétés avec la Ville. Merci. »

Mme Éléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci. Alors déjà, pour dire que la DLH178 a pour objet de créer un logement de type T2, en PLA-I, situé au 83 avenue du Docteur Arnold Netter. Mme MONTANDON, je vais tenter de vous expliquer pourquoi nous allons donner un avis défavorable, j'ai même envie de dire très défavorable, à votre vœu. Votre premier attendu laisse à penser que la Ville ferait preuve d'opacité sur ces questions de préemption. Il n'en est rien, et vous le savez. Le Conseil de Paris a adopté en décembre 2014 une délibération, la DU1214, visant à instituer au bénéfice de la Ville un droit de préemption urbain renforcé à l'échelle de 257 immeubles, et nous en parlons souvent avec M. SEINGIER en cette même assemblée. Dans ce Conseil, à chaque fois que la Ville use de cet outil et préempte un logement, nous sommes consultés et dans les délibérations que nous avons à examiner, à chaque fois, l'adresse du bien préempté et le montant de l'opération sont indiqués, ainsi que les modalités de financement. Alors oui, si vous voulez, pour vous être agréable, nous pouvons totalement demander aux services de la Ville de vous apporter une réponse et de réaliser une addition pour répondre à ce premier attendu. Mais je ne pense pas, très honnêtement, que nous ayons besoin d'un vœu pour cela. Alors, vous le savez, c'est quelque chose qui nous oppose vraiment sur le fond, les opportunités de préempter des logements privés dans les zones déficitaires en logement social sont saisies par nous, à chaque fois que cela est possible. Personnellement, j'en suis particulièrement fière.

Mais je voudrais revenir un instant sur votre deuxième attendu. Et je le cite pour que tout le monde comprenne bien. Vous souhaitez que les services de la Ville réalisent une enquête de satisfaction auprès des copropriétés où des logements ont été préemptés, dans le cadre du droit de préemption urbain renforcé, quant à la gestion de ces copropriétés avec la Ville. Je vais vous dire, Mme MONTANDON, très honnêtement, cet

attendu me choque profondément. Je suis même étonnée que vous en soyez étonnée. Je ne comprends pas ce que vous souhaitez découvrir par là. On parle d'une préemption d'un logement dans un immeuble pour en faire un logement social. Donc concrètement, que souhaitez-vous découvrir avec votre enquête ? Pourquoi les copropriétaires ne seraient-ils pas satisfaits ? En quoi ont-ils à l'être ? Je vais finir, et après, vous pourrez nous répondre. Y aurait-il une différence entre un locataire du parc social et un locataire du parc privé ? Je m'interroge. Pour moi, rien ne justifie qu'une enquête de satisfaction soit organisée auprès des copropriétés sur un ou plusieurs logements sociaux. Cette initiative, Mme MONTANDON, laisserait vraiment à penser, à supposer, qu'un locataire de logement social serait une contrainte ou pire, un problème, pour ses voisins. Je pense sincèrement qu'aucune hiérarchie ne peut exister entre les habitants d'un même immeuble. C'est pour cela que personnellement, jamais au grand jamais, il ne m'est venu à l'idée de faire une étude de voisinage pour savoir si vos voisins sont satisfaits ou non de votre présence dans leur immeuble. Malheureusement, c'est bien cela dont il s'agit avec votre deuxième attendu. Alors, je caresse l'espoir que votre honneur vous amène à retirer ce vœu, ou du moins ce deuxième attendu. Sinon, bien entendu, je me ferai, et nous nous ferons, une joie de voter contre votre vœu. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour ces explications de vote et un décodage de votre vœu, dans lequel vous semblez ne pas vous reconnaître, Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Non, franchement, Mme SLAMA, OK, vous êtes en campagne, mais gardez votre sang froid, et ce n'est pas une raison pour complètement détourner les propos, et d'instrumentaliser. Jamais ma question n'allait dans ce sens-là. En fait, on vous demandait comment se passe la gestion, au niveau de la gestion du bailleur. Est-ce que le bailleur réagit vite lorsqu'il y a une réunion de copropriété ? Parce que vous le savez très bien, souvent, les bailleurs sociaux ont une lenteur administrative. Et en plus, c'est un nouveau dispositif. Donc, comment se sont-ils organisés en interne ? Ma question, c'était : comment la gestion se passe-t-elle et s'articule dans une copropriété avec un intervenant public qui a des rouages différents ? Quand vous avez des copropriétaires, ils sont physiques, ils viennent. Là, on a mis un gestionnaire extérieur, qui est un bailleur social, qui est administratif. Donc, c'était purement administratif. Cela n'avait rien à voir avec les locataires présents. Je trouve cela vraiment indécent, indigne. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Très bien. Je comprends bien que le vœu est maintenu. Mme CHARNOZ, une explication de vote. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

« J'ai été aussi extrêmement choquée de voir ce vœu posé sur la table, surtout que, Mme MONTANDON, vous refusez d'entendre depuis la création de ce droit de préemption urbain renforcé, que cela existe depuis des années dans notre Ville, des bailleurs sociaux qui sont dans les copropriétés et qui viennent généralement en soutien. Pour ceux qui ne le savent pas, je préside la SOREQA, la société qui lutte contre l'habitat indigne, qui était la SIEMP avant. Donc, quand Bertrand DELANOÉ a pris Paris en 2001 et qu'il s'est aperçu de l'état d'indignité de certains immeubles, nous avons eu un certain nombre d'adresses et d'interventions de manière à rendre à ces habitations le caractère de dignité et permettre à ces gens de vivre dignement dans des logements qui ne l'étaient pas. Or, dans ces immeubles, il y a eu de l'acquisition partielle et la SIEMP a été amenée

à être présente, comme c'est le cas actuellement pour les bailleurs, et notamment Aximo, au sein des copropriétés. Donc, ce phénomène d'avoir des bailleurs au milieu des copropriétés existe depuis des années. C'est extrêmement choquant que vous vous opposiez maintenant à ce droit de préemption urbain renforcé. Qu'est-ce que ce droit ? C'est tout simplement de la mixité dans notre ville. C'est nous permettre deux choses, Mme MONTANDON. La première : créer du logement social dans des endroits où il n'y en a pas, de manière à pouvoir par opportunités, notamment dans le 16^e arrondissement, créer du logement social dans ces arrondissements qui n'en ont pas. Et cela nous permet aussi de racheter des immeubles, ce qu'on appelle du social de fait, avec des ménages en difficulté. Nous rénovons leurs appartements. D'ailleurs, le premier que nous avons acheté dans le 12^e arrondissement était à Aligre. Et c'était vraiment du social de fait, dans lequel nous réinvestissions pour recréer encore une fois et stabiliser des copropriétés. Et je suis extrêmement choquée. Vous l'avez peut-être mal rédigé, mais quand on vous lit, on a envie, Mme MONTANDON, de croire que vous avez fait une erreur de rédaction. On sent très bien ce que vous nous dites à demi-mot quand vous vous exprimez là-dessus, que faire du droit de préemption urbain renforcé, cela baisse le prix des propriétaires à côté. On vous voit venir à grands pas. Je trouve choquant que vous demandiez cette enquête de satisfaction, car, objectivement, dans la Ville, tout le monde doit vivre les uns avec les autres. En tout cas, c'est ce Paris que nous voulons et pour lequel nous nous mobilisons. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je suis sûre que si vous posiez la question aux locataires qui sont maintenus dans leur logement, eux, ils seraient très satisfaits. Rien n'est indigne. Chacun a exprimé sa position. Mme ROTA, explication de vote. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« C'est simplement pour dire qu'effectivement, l'analyse que vous en faites n'est pas la même que j'ai faite en lisant le vœu. C'est bien un bilan des logements. Cela s'appelle un tableau Excel avec tout ce qui a été préempté. Donc, il n'y a rien de scandaleux. On sait très bien que la préemption, c'est un sujet où l'on a tous un avis un peu différent. On n'a pas la même philosophie. Là, il n'y a rien de scandaleux dans le vœu déposé. En l'occurrence, notre groupe le votera. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je me permets, Mme ROTA, de vous relire le deuxième attendu. 'Que les services de la Ville de Paris réalisent une enquête de satisfaction auprès des copropriétés où des logements ont été préemptés.' »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« C'est sur la gestion des copropriétés. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« 'Quant à la gestion de ces copropriétés par la Ville.' Ce qui est sous-entendu, c'est qu'effectivement, vous considérez que parce que c'est un bailleur social, la gestion va être plus compliquée. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« C'est un peu la vérité en ce moment. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je ne vous ai pas donné la parole, Mme ROTA. Chacun son tour. Vous considérez que par principe, il devrait y avoir un souci parce que c'est un bailleur social qui gère. Il y a des tas de copropriétés où il y a des propriétaires institutionnels et privés... Excusez-moi, j'ai la parole. Je vous l'ai donnée à tous. Chacun a pu s'exprimer. Si vous voulez vous exprimer, M. MARGAIN, vous levez la main. Je répète. Il y a beaucoup de copropriétés où il y a des copropriétaires qui sont des institutions, des cabinets d'assurance, des fondations et dans lesquelles cela se passe très mal, la gestion. D'ailleurs, parfois, ces copropriétaires nous appellent à l'aide pour qu'on les aide à gérer leurs problèmes de gestion entre copropriétaires. Donc, à ce stade, rien ne dit a priori qu'il y ait des difficultés dues au fait que ce sont des bailleurs. C'est ce deuxième attendu qui nous gêne dans sa formulation, parce qu'il sous-entendrait qu'a priori, il pourrait y avoir des problèmes. Voilà la lecture que nous faisons parce que nous avons aussi un petit peu l'expérience dans cette Ville de la mobilisation des élus de votre groupe contre la construction de logements sociaux. J'ai quelques adresses en tête qui sont terriblement d'actualité. Excusez-nous, mais c'est un petit peu l'habitude.

Je vais mettre aux voix cette délibération DLH178. Peut-être le vœu rattaché, d'abord, avec un avis négatif de l'exécutif. J'ai compris qu'il y avait un vote favorable de l'ensemble des élus de l'opposition. Vote contre de l'ensemble des autres élus. C'est donc un vœu rejeté.

Sur la délibération, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Tous les élus LR votent contre. Mme ROTA, vous vous absteniez. Délibération adoptée. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 3 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Écologiste

02 voix groupe Génération.s

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Abstention : 01 voix groupe Progressistes - Modem

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-278 AVIS)

- VOEU 122019-037 : Vœu rattaché à la délibération DLH 178, déposé par Valérie MONTANDON et les élu-e-s du groupe Les Républicains du 12^e arrondissement, relatif à un programme d'acquisition-amélioration de logements sociaux.

Mme Éléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Vu la délibération 2014 DU 1214 ;

Considérant le droit de préemption urbain renforcé à l'échelle de 257 immeubles en copropriété ;

Considérant que le dispositif de préemption dans le diffus a été confié à AXIMO filiale de Paris-Habitat afin d'imposer la réalisation de logements sociaux au sein de copropriétés privées.

Valérie MONTANDON et les élu-e-s du groupe Les Républicains du 12^e arrondissement émettent le vœu :

- que la Ville de Paris présente un bilan des logements concernés par des préemptions dans le diffus précisant le nombre de logements et le coût total depuis le lancement du dispositif dans le 12^e arrondissement.

- que les services de la Ville de Paris réalisent une enquête de satisfaction auprès des copropriétés où des logements ont été préemptés dans le cadre du DPUR quant à la gestion de ces copropriétés avec la Ville.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 6 voix dont 1 pouvoir :

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 21 voix dont 3 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Écologiste

02 voix groupe Génération.s

Abstention : 0

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-279 VOEU)

- DLH 20190239 : Réalisation 1 place Lachambeaudie, dans le 12^e arrondissement, d'un programme d'acquisition amélioration de 18 logements PLS et de 2 commerces par Paris Habitat.

Mme Éléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je vais essayer de redonner le sourire à Mme SLAMA. J'ai bien noté que cette opération s'inscrit dans le cadre d'une acquisition récente par la Ville et ses bailleurs sociaux de 11 immeubles près de la Fondation Rothschild, qui souhaitait s'en défaire. Cela avait été négocié en direct avec la Ville de Paris dans le but de créer 228 logements sociaux et 80 logements intermédiaires. J'ai bien noté que concernant spécifiquement le 1 place de Lachambeaudie, qui est en zone surdotée de logements sociaux, il s'agit d'un immeuble post-haussmannien qui sera acquis par Paris Habitat et qu'il est envisagé, avec le soutien de la Ville de Paris, qui est une garantie pour ces prêts, du logement intermédiaire. Donc, nous ne pouvons que nous réjouir de ce choix, avec tous les déconventionnements de logements intermédiaires qui ont eu lieu ces derniers temps, que ce soit un PLI qui soit proposé. Et donc, nous n'allons pas nous opposer à cette délibération. J'ai cependant deux questions. La première est une question très particulière. J'avais envie de savoir si vous aviez prévu de modifier la nature des deux commerces qui sont en rez-de-chaussée. Si oui, si vous pouviez éclairer sur ce point. Ma seconde question, plus politique, porte sur les PLI. La production de PLI par la Ville de Paris demeure très insuffisante en la matière. Cette délibération donne l'occasion de nous faire un point précis sur ce sujet. Pour mémoire, le Plan local de l'habitat voté en février 2015 a acté la réalisation de 500 PLI par an à Paris, soit 3 000 sur la mandature. Nous sommes loin du compte puisqu'on a une moyenne de 200 créations par an, sans compter, ce qui démontre votre incohérence en matière de politique de la Ville, les conventionnements à marche forcée tout au long de votre mandature, puisque 15 000 logements à loyer libre ont été supprimés. Une telle politique a largement contribué à la fuite des classes moyennes dans la capitale, et on peut aussi le vérifier dans notre arrondissement. D'où mon interrogation légitime : quel est le nombre de PLI par an réalisés dans le 12^e arrondissement depuis 2015 ? »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Quelques éléments de réponse, Mme SLAMA, sur les commerces en rez-de-chaussée. A priori, on ne met personne à la rue quand on fait un programme d'acquisition. »

Mme Éléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Tout à fait. Excusez-moi, je recherche dans mon tableau les PLI. C'est difficile de vous répondre comme cela, car je n'ai pas forcément les chiffres en tête depuis 2014. Je vais regarder pour essayer de pouvoir vous répondre. Déjà, en effet, quand on vous dit qu'on veut construire du logement social, ou devrais-je dire du logement subventionné, on en fait pour tous, toutes les catégories de la population. Du PLA-I, pour les gens qui ont de très faibles ressources, au PLI, qui stricto sensu ne fait pas partie de cette appellation du logement social. Là, nous nous félicitons en effet parce que vous parlez de la DLH239, mais il y a la 240, qui ont le même objet : créer, pour la 239, 18 logements 1 place de Lachambeaudie, et pour la 240, 24 logements intermédiaires qui sont créés 43 avenue Michel Bizot. Donc, ce sont des logements intermédiaires pour les classes moyennes, en tout cas ce que j'appelle les classes moyennes plus. Pour bien comprendre de quoi on parle, je rappelle que le plafond d'un logement PLI, à loyer intermédiaire, pour un

couple est dans la capitale de 64 000 euros par an de ressources, et de 92 000 euros pour un couple avec 2 enfants. Contrairement à ce que vous pouvez penser, nous créons finalement, eu égard à la demande, assez peu de PLA-I dans l'arrondissement, beaucoup de PLUS. Bien évidemment, des PLI. Notre politique, vous le savez, est de créer une mixité dans tous les programmes que nous mettons en œuvre. La Caserne de Reuilly en est un exemple parfait. Quant à la question des commerces, je pense que cela n'évolue pas. Ce soir, ce sont 42 nouveaux logements intermédiaires que nous créons avec ces deux délibérations. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour ces réponses. Je me permettrai de compléter. Quand on crée un PLI, cela nous coûte beaucoup plus cher parce que nous ne sommes pas aidés par l'État. Donc, l'engagement de l'État auprès des collectivités, si la Région Ile-de-France voulait créer du logement social, elle pourrait aussi se faire aider, mais c'est plus important, l'aide de l'État pour faire du logement très social dans du PLA-I. Si on fait du PLI, on a moins d'aides de l'État et donc, cela coûte plus cher à la collectivité. Et donc, cela augmente le budget réservé au logement. Enfin, vous pensez dans votre raisonnement, mais peut-être que je n'ai pas bien compris, que c'est parce que nous avons conventionné les logements à loyers libres que nous avons fait fuir les classes moyennes. C'est faux, et nous en avons la preuve. Puisque nous faisons les enquêtes sociales des locataires actuellement en place dans ces résidences, et nous créons des typologies de logements adaptés aux revenus des familles qui sont aujourd'hui locataires dans ce parc social. Donc oui, je vous confirme que nous avons découvert qu'il y avait quelques familles qui gagnaient plus de 10 000 euros par mois dans du logement à loyer libre. Mais là, ce n'est pas la classe moyenne. En revanche, assez peu de gens éligibles au PLI. Les enquêtes sociales ont été faites, notamment sur le millier de logements autour de la Porte Dorée, avec Paris Habitat et Elogie. Et nous avons majoritairement dans ces logements des familles et beaucoup de personnes seules, car ce sont des petits logements, avec des revenus très faibles. C'est justement parce que nous faisons ce conventionnement que nous allons pouvoir les garder. Ce n'est pas le conventionnement qui fait fuir les familles. Objectivement, je vous assure, M. SEINGIER, regardez les chiffres. C'est vraiment exactement l'inverse.

Sur cette délibération, je comprends qu'il y a un vote favorable et unanime. Je vous en remercie. »

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

04 voix groupe Écologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-280 AVIS)

- DLH 20190373 : Location par bail emphytéotique à PARIS HABITAT de divers groupes immobiliers - Réalisation d'un programme de conventionnement de 2 155 logements sociaux par PARIS HABITAT.

Mme Éléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Vous connaissez notre constance et notre avis sur les opérations de conventionnement où vous transférez des logements du parc libre en logements sociaux dits SRU. Je rappelle que le bilan d'une telle opération, c'est création de logements, puisque c'est une passation d'écriture. En revanche, ce conventionnement de 2 155 logements sociaux va engendrer un total de loyers capitalisés de plus de 46 millions d'euros. Donc, je rappelle que les loyers capitalisés, c'est enregistrer l'ensemble des loyers de ces résidences pendant 50 ans à venir. Ensuite, ces 50 ans de futurs loyers sont utilisés pour combler le budget 2020 qui va être voté bientôt. Sur le processus, vous connaissez notre position. En plus, c'est un processus qui, au-delà d'être moralement condamnable au niveau financier, même s'il est rendu légal, va assécher la trésorerie des bailleurs sociaux et empêcher certaines opérations de financement. Je ne vais pas relancer ce débat, parce qu'on l'a régulièrement et je trouve que le 12^e arrondissement est vraiment très ciblé au niveau des conventionnements depuis cette mandature. Vous connaissez notre position, mais je souhaitais la rappeler. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vois bien que vous nous condamnez moralement. On va essayer de survivre. Peut-être que Mme KOMITÈS, vous pouvez préciser la particularité de ce programme, c'est-à-dire que les 2 155 logements ne sont pas dans le 12^e arrondissement. Que tout le monde comprenne bien. »

Mme Pénélope KOMITÈS, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Effectivement, les 2 155 logements sont affectés dans différents arrondissements de la capitale. Dans notre arrondissement, cela concerne le groupe Wattignies, qui est situé 48 rue de Wattignies, 44 rue des Meuniers, avec 114 nouveaux logements sociaux. Ce qui est intéressant, c'est que nous avons souhaité en particulier profiter de cette opération pour favoriser l'accession au logement social des personnels de l'AP-HP, qui sont nombreux au sein de cet arrondissement, puisque nous avons un groupe hospitalier qui comprend beaucoup d'hôpitaux, je ne les citerai pas tous, dans un moment encore plus particulier aujourd'hui où les conditions de travail des personnels soignants se dégradent et où ils ont beaucoup de mal à assurer leur fonction au sein de l'hôpital, ce qui est un autre sujet, mais qui est important. Donc c'est vraiment une garantie pour que les agents qui, pour un certain nombre, démarrent tôt ou font souvent du travail de nuit puissent habiter très près de leur lieu de travail. Ce sont des échéances qui s'inscrivent dans les liens particuliers qu'on a développés avec Martin HIRSCH, le directeur de l'AP, et le nouveau directeur de l'hôpital Saint-Antoine qui nous ont fait depuis des années état de leurs difficultés à trouver des agents qui veulent bien venir dans ces hôpitaux et de les fidéliser pour qu'ils ne repartent pas une fois qu'ils sont dans ces hôpitaux parisiens, notamment au regard des temps de transport. Je crois que c'est important que les agents de l'AP puissent continuer à travailler dans Paris. Ce n'est pas uniquement sur le logement que nous conventionnons avec l'AP, mais sur d'autres thématiques. Je pense qu'on ne peut que s'en féliciter. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci d'avoir rappelé cette particularité. Vous voulez réintervenir ? Allez-y. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Excusez-moi, Madame la Maire, peut-être que je l'ai omis, parce qu'on a énormément de délibérations à consulter en peu de temps, mais je n'ai pas vu dans la délibération qu'il était mentionné qu'il y ait une réservation et un fléchage pour les agents de l'hôpital. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Ce n'est pas écrit dans la délibération, vous avez raison. Je vous confirme également que les délais de transmission ont été très courts. C'est pour cela que j'ai accepté exceptionnellement votre vœu au-delà de la date limite. C'est effectivement une des conditions que j'ai posées à ce programme de conventionnement, dans un quartier où l'on a déjà pas mal de logements sociaux, c'est que l'on fasse d'un conventionnement, c'est-à-dire que l'on maintient en place les locataires actuels, mais qu'à la libération du logement, on sollicite l'AP-HP pour une attribution du logement à une famille qui a au moins l'un de ses membres qui travaille à l'AP-HP avec la diversité sociale des familles pouvant être concernées, c'est-à-dire toutes les catégories d'agents de la fonction publique hospitalière. Ce programme s'inscrit dans l'accord signé entre la Maire de Paris et le directeur général de l'AP-HP de réserver 500 logements au niveau parisien aux personnels de l'AP-HP. Nous avons souhaité que ce programme de conventionnement par Paris Habitat s'inscrive dans ce partenariat entre la Ville de Paris et l'AP-HP. C'était une proposition que j'ai faite au directeur de l'AP-HP, puis au directeur du groupe hospitalier, qui a été acceptée récemment. Effectivement, ce n'est pas écrit formellement dans cette délibération, mais c'est l'engagement et l'avis favorable que j'ai reçu de l'exécutif parisien à réserver ces logements aux personnels de l'AP-HP. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« On va vous croire sur parole, puisque vous vous êtes engagée. Par contre, je voulais savoir s'il était prévu au Conseil de Paris un amendement de l'exécutif pour sceller ceci, ou pas. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Ce serait bien, vous avez raison. Je vais le suggérer. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Peut-être qu'on s'abstiendra en attendant l'amendement de l'exécutif. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Tout à fait. Donc, abstention. Pas de vote contre. Je vous remercie. »

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 3 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Écologiste

02 voix groupe Génération.s

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-281 AVIS)

- **DLH 20190388** : *Modification du programme et du plan de financement de l'opération de Paris Habitat au 69 rue de Charenton et du 2 rue Saint Nicolas, dans le 12^e arrondissement de Paris.*

Mme Éléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Je me suis inscrite parce que je trouvais que l'augmentation ou la non-provision des surcoûts. Si j'ai bien compris, on passe d'un premier montant de 2 113 569 euros à 4 690 494 euros. Certes, je peux comprendre qu'un bâtiment insalubre avec des surprises puisse augmenter les coûts. Mais là, je trouve que la différence est énorme. Peut-être que vous allez avoir des explications. Il y a des détails, dans la délibération. Mais je trouve que la différence est forte. »

Mme Éléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Tout est expliqué dans la délibération. L'immeuble s'est révélé insalubre. Il y a eu un signalement de la préfecture de police qui a été fait. Outre des désordres importants de déformation des escaliers, d'affaissement des planchers dans les logements, l'immeuble souffre de pathologies liées à une forte humidité. C'est ce qui a fait grimper la facture. C'est quelque chose que nous déplorons, mais nous nous réjouissons de lutter contre l'habitat indigne. Et c'est ce que nous faisons avec cette délibération. Et simplement pour continuer à redire que oui, le logement social coûte cher, en particulier sur ces adresses-là. La mixité sociale a un prix. Nous assumons de le payer pour continuer à faire en sorte que les Parisiens de toute sorte puissent vivre dans notre ville. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Lutter contre l'habitat insalubre au niveau d'une collectivité, cela peut être positif. Cela a été un engagement fort depuis de nombreuses années. Il reste encore de l'habitat insalubre à Paris, en particulier dans notre arrondissement. Et le quartier dans lequel nous avons encore plus d'adresses de bâtiments considérés comme insalubres, c'est ce quartier-là. C'est un quartier plein de contrastes, avec un prix au mètre carré assez élevé, mais aussi des habitations assez déperissantes, que l'on rénove, notamment par ces programmes de préemption et de réhabilitation. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Pour que l'on soit sûr, ce n'est pas encore sur le montant, parce que l'insalubrité, on sait que cela coûte très cher et on ne sait jamais quand cela finit. Mais je m'étais tout de même interrogée sur la première évaluation. Il y a quand même eu des loupés, c'était ma remarque. C'était insalubre, ça devait l'être. Ce n'est pas encore le montant global. Autant, souvent, nous ne sommes pas favorables aux préemptions, mais lorsqu'il s'agit d'habitations insalubres, nous avons souvent voté ce cas de préemption ou de vente à la découpe. Ce sont les deux cas pour lesquels vous ne nous avez jamais vus dans l'opposition. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Il vaut mieux avoir de mauvaises surprises et trouver l'argent pour résoudre la situation plutôt que de revendre le bâtiment ou de ne rien faire. Je comprends qu'il y a une abstention ? Vote pour. Très bien. »

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Écologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-282 AVIS)

- DLH 20190398 : Dispositif “Réparer et Embellir” - Subvention visant l’amélioration du parc de logements situé dans le 12^e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux.

Mme Éléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d’arrondissement, rapporteure :

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Je ne retrouve plus la délibération. Tout d’abord, de mémoire, il y avait la sécurité. Je vais rechercher. Je vais la faire de mémoire. Je me rappelle que dans les différents objectifs de cette délibération, vous mentionnez qu’il y a la sécurisation des logements. Ensuite, vous avez un tableau récapitulatif avec les différents types de travaux sur la sécurisation. C’était une suggestion que j’aurais espéré voir marquée dans les tableaux, à savoir qu’il y ait dans la sécurisation le développement de la vidéoprotection. Peut-être qu’un jour, dans « Réparer et Embellir », il y aura aussi au niveau de la sécurisation des projets d’amélioration de la sécurité grâce au développement de la vidéoprotection dans le parc social. C’était ma première remarque. Ensuite, je voulais savoir le cheminement du choix des projets qui étaient dans ce dispositif. J’ai vu que l’une des conditions, c’est que ces derniers travaux soient achevés dans un délai d’un an. Quand vous faites le point avec les bailleurs sociaux, je voulais savoir s’il y a une consultation des amicales de locataire, qui est effectuée pour savoir quelles sont les priorités pour les habitants. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Sur la vidéoprotection, en l’absence de mon adjoint en charge de la sécurité qui doit être avec Mme ROTA, il y a un changement de la part des bailleurs sur ce point. Ils sont sûrement au théâtre. Il y a un changement d’approche de la part des bailleurs qui ont accepté sur les conseils du GPIS et l’expertise du Groupement interbailleurs de positionner à certains endroits jugés stratégiquement utiles certaines caméras. Il y a des dispositifs en cours d’installation. Il n’y a pas de dogmatisme et d’opposition a priori sur ce sujet. Des choses sont d’ores et déjà en cours, y compris dans le 12^e arrondissement. Mme SLAMA pour la discussion avec les amicales. »

Mme Éléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d’arrondissement :

« Mais pas que, cela me permet de faire un point sur le dispositif « Réparer et Embellir ». Je le répète régulièrement dans cette enceinte, nous investissons massivement pour entretenir le parc social, qui est notre patrimoine commun. C’est la moitié du parc social de l’arrondissement qui fait l’objet de réhabilitations pendant cette mandature. Le dispositif « Réparer et Embellir Paris » est un dispositif complémentaire de ceux qu’on connaît, que ce soient les opérations de Plan climat ou de réhabilitation. Il vise des travaux de plus petite envergure. Il vise à améliorer la qualité de vie de nombreux immeubles du territoire parisien en partenariat avec les bailleurs. La Ville mobilise une enveloppe de 10 millions d’euros permettant de financer, à hauteur de 50 % maximum, des travaux relevant de l’amélioration de la mise en sécurité des parties communes, de la création, de l’amélioration des locaux collectifs de tri ou de rangement des vélos et des poussettes, et de l’aménagement ou de l’embellissement des espaces verts extérieurs. Nous ne sommes pas sur des requalifications lourdes, comme on peut en connaître dans de grands ensembles de l’arrondissement, où l’on refait les fenêtres, les isolations extérieures, etc. Là, ce sont des petites choses qui peuvent ponctuellement améliorer la vie quotidienne des habitants du parc social. Dans l’arrondissement, ce dispositif concerne 33 adresses, soit 2 133 logements. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Sur cette délibération, un vote favorable et unanime. Je vous remercie. »

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Écologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-283 AVIS)

- **DLH 20190410** : *Demande de subventions complémentaires portant sur 12 opérations d'acquisition-amélioration ou de construction de 145 logements sociaux (54 PLAI - 63 PLUS - 28 PLS) par ELOGIE-SIEMP, d'un montant de 4 689 041 euros.*

Mme Éléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme MONTANDON, vous vous êtes inscrite sur cette délibération. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« C'est une erreur d'inscription. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est juste pour dire que vous allez voter contre ? »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Non, nous votons pour. C'est une erreur d'inscription. Le montant est moins élevé dans la différence, mais c'est le même sujet. Donc, on ne va pas remettre cela sur la table. Nous votons pour. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« D'accord. Tout le monde vote pour. Unanimité, merci beaucoup. »

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Écologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-284 AVIS)

- DU 20190227 : Requalification de la Gare de Lyon et de ses abords - Secteur de la rue de Bercy dans le 12^e arrondissement - Convention de groupement de commande avec Gares et Connexions et la RATP pour la réalisation d'études.

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement et M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteurs :

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Sur la requalification, nous avons bien noté que cette délibération visait à confier le pilotage du groupement de commande à Gares et Connexions, filiale de la SNCF, qui devra coordonner la réalisation d'études à hauteur de 288 000 euros répartis entre la RATP, Gare et Connexions et la Ville. Je me suis intéressé à la question de la Ville et de l'objectif d'améliorer le parcours usager de la gare et de refaire la rue de Bercy en une rue commerçante, de faciliter les déplacements dans la rue de Bercy avec une nouvelle répartition des modes de circulation. On ne peut que saluer cet objectif, car cette partie du 12^e arrondissement est complètement glauque, surtout la partie proche de la gare. Cela dit, je ne remets pas en cause le choix de Gare et Connexions. L'exemple de la Gare du Nord, qui est devenue un véritable centre commercial sans âme et non ouvert sur la ville, me laisse un peu perplexe. D'où ma question : Quelles garanties la Ville de Paris a-t-elle prises dans les négociations avec cette filiale de la SNCF pour que ce projet soit ouvert sur les habitants du 12^e ? Je vais reprendre les termes de M. TOUZET sur l'objectif d'ouverture sur le quartier. Cela s'applique aussi aux gares. Ma deuxième question : Est-ce que cette étude prend en compte le projet de rénovation des tours Gamma, et notamment la galerie marchande qui, normalement, doit être revue, et qui est aussi très glauque ? Merci. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« J'ai été alerté par de nombreux chauffeurs de taxi, parce que la circulation aux abords de la gare devient de plus en plus compliquée. On comprend, c'est du fait des travaux. C'est un investissement pour l'avenir, donc on suppose que cela sera mieux après les travaux. Par contre, nous avons interpellé notre collègue Christophe NADJOVSKI en Conseil de Paris. Il a déjà répondu et je vais donner sa réponse, parce qu'elle va dans mon sens. Nous l'avions interpellé en 2018 sur ce sujet. On a réécrit avec Didier LE RESTE à Jacques PEYNOTE, qui est directeur de Gare et Connexions Ile-de-France, et à Christophe NADJOVSKI sur le sujet de la dépose taxi, qui serait maintenant possible de regrouper avec les VTC. Nous nous sommes ouvertement opposés à cette possibilité en décembre 2018, au Conseil de Paris, parce que l'on considère que les artisans de taxi doivent être prioritaires sur les VTC, qui mettent une concurrence rude aux chauffeurs de taxi et qui font du dumping social avec les plateformes. Maintenant, ce n'est pas simplement Uber. C'est à la course, et c'est le moins cher qui prend. On est dans la précarisation de l'emploi, dans le dumping social face à des taxis qui ont une licence sous couvert de la préfecture de police. Je pense qu'au mieux, c'est de préserver nos gares et aéroports. Didier LE RESTE s'était exprimé là-dessus. Notre collègue Christophe NADJOVSKI nous avait répondu officiellement par courrier. Il nous avait répondu aussi au Conseil de Paris en disant qu'il s'opposait aussi ouvertement au fait qu'il y ait un lieu unique de dépose VTC/taxis. Sauf que Gare et Connexions prend l'argument en disant qu'ils vont taxer les VTC, les faire payer plus cher, je ne suis pas tout à fait d'accord, en disant qu'il y aura une zone payante. C'est la réponse de Gare et Connexions qui prévoit une zone payante de dépose pour les VTC en s'inspirant de l'exemple des Aéroports de Paris. Nous, on a besoin aujourd'hui, suite au courrier et aux réponses de Christophe NADJOVSKI, qui allait dans notre sens, d'y voir un peu plus clair avant le vote de cette délibération au Conseil de Paris. Christophe NADJOVSKI nous a répondu par courrier officiel en date du 6 novembre 2019, il y a quelques jours. Il nous dit : « Ce dispositif a

été présenté aux associations de taxis par Gare et Connexions et à la Ville de Paris. La Ville de Paris s'est exprimée défavorablement quant à cette proposition. Voilà, je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Pour moi, il n'a jamais été question de mettre sur le même point dans ce projet taxi et VTC, au contraire. L'idée, c'était de favoriser l'accès des taxis au parvis par le tunnel Chalon et non plus par le boulevard Diderot, ce qui aujourd'hui bloque considérablement le virage à droite des bus et ralentit beaucoup les bus qui passent par là. Parallèlement, il y a une gestion de la dépose-minute avec une tarification qui va être mise en œuvre par la Saemes, qui gère le parking à côté. Comme dans n'importe quelle gare, il y a une dépose-minute gratuite si vous rentrez et que vous sortez dans les moins de X minutes, X étant très petit. Pour moi, cette dépose-minute potentiellement payante est commune à tous les véhicules privés, comme VTC. Pour moi, les VTC sont renvoyés à la circulation générale. J'avais compris cela. Mais, peut-être que vous regardez en détail la délibération, mais c'est ce que j'avais en tête, et qu'on ne faisait aucun traitement de faveur aux VTC dans un espace public qui est aujourd'hui très contraint, qui ne fonctionne pas bien et doit être régulé dans l'intérêt de tous les usagers de la gare, y compris ceux qui prennent les transports en commun par ailleurs. Sur cet aspect-là, M. GREAU. Ensuite, sur le centre commercial potentiel, M. BOUIGUE. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Effectivement, le constat du côté inopérant de la gestion de l'espace public à cet endroit est fait depuis quelque temps. On y a travaillé avec les partenaires qui sont cités dans la délibération et qui seront partie prenante, notamment à cette étude. Vous avez cité Gare et Connexions, mais il y a également la RATP. Je note qu'Ile-de-France Mobilités, qui avait commencé à travailler avec nous sur ce sujet dans le cadre du tri-pôle entre Bercy, Gare de Lyon et Austerlitz, est absent du groupement d'études, ce que je regrette. Nous avons une question sur cette rue, qui est une question globale et qui concerne les taxis et les VTC comme cela a été dit à l'instant, mais également les piétons, les cyclistes et les transports en commun, avec notamment un pôle bus important au niveau de la Gare de Lyon. C'est ce que je voulais vous dire sur cette requalification. Il y a effectivement une requalification nécessaire de la rue de Bercy, de l'aspect extérieur et convivial de la rue de Bercy, ce qui n'est absolument pas aujourd'hui le cas. Je pense notamment à tous ceux qui fréquentent les établissements scolaires à proximité et qui traversent cette rue ou la gare pour se rendre dans les établissements scolaires. On est dans un environnement qui, aujourd'hui, n'est clairement pas hospitalier. C'est pour cela qu'ensemble, avec les différents intervenants de ces espaces, on a décidé de travailler sur ce sujet, et évidemment avec les usagers et habitants du quartier. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Sur l'activité commerciale et son ouverture potentielle sur le quartier, M. BOUIGUE. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Pour répondre à l'une des questions soulevées par M. SEINGIER concernant notamment la façade qui sera commerciale sur la rue de Bercy, qui est aujourd'hui celle de l'emprise SNCF. Cela a été une discussion, puisqu'au départ, je ne vous cache pas que la SNCF avait plutôt comme intention d'avoir des commerces qui répondent à l'activité voyageurs, donc des commerces davantage ouverts sur la gare que

sur le quartier. La position de la Ville a été claire par rapport à cela, c'était de dire que cette façade n'avait d'intérêt que si elle animait le quartier et si elle était en cohérence avec ce qui se fait en face, avec la tour Gamma, et aussi dans la continuité de ce qui est aujourd'hui en train de se faire dans le coude entre le boulevard Diderot et la rue de Bercy. Bien évidemment, les discussions ont eu lieu, ainsi que des négociations. Aujourd'hui, on a l'assurance que ces commerces ne regarderont pas la gare, mais le quartier et seront donc utiles au quartier. Ils compléteront ce qui se passe du côté de la tour Gamma. On est là chez un opérateur privé, lequel a besoin encore de parfaire son plan, puisque vous savez qu'il y a des propriétaires qui, aujourd'hui, ne souhaitent pas quitter les lieux. Pour refaire l'ensemble de l'activité commerciale sur la tour Gamma, il faut que Gecina, en l'occurrence le nouveau propriétaire, puisse s'emparer de l'ensemble des surfaces et y faire les travaux afférents. Pour le moment, ils sont en cours, mais on a du temps. On les a déjà rencontrés pour en discuter avec eux, avec bien évidemment l'idée qu'on recrée un linéaire commercial, qu'on soit dans la continuité et la cohérence avec ce qui est fait ailleurs, et des actions qui sont davantage tournées vers la ville que vers la gare, comme c'était initialement prévu, puisque la Ville a émis de fortes objections à un projet qui serait 'garo-centré'. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. NAJDOVSKI, vous avez souhaité intervenir. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Oui, merci, Madame la Maire. Je voudrais saluer cette délibération qui porte sur la requalification de la Gare de Lyon et de ses abords, et notamment de ces parties de la rue de Bercy qui fonctionne aujourd'hui comme une arrière-gare et pas du tout de manière satisfaisante, alors que c'est un site qui accueille le siège social de la RATP, mais aussi des accès très importants au métro et RER à la Gare de Lyon, et qui nécessite une requalification d'ampleur. C'est bien l'objet de cette délibération que de lancer cette requalification, avec des espaces qui appartiennent à la SNCF et d'autres qui appartiennent à la Ville de Paris. C'est important de bien noter quelles sont les limites des espaces des uns et des autres, parce qu'un projet comme celui-là ne peut se faire qu'en parfaite collaboration avec la SNCF, et en l'occurrence avec sa branche qui s'occupe des gares, Gare et Connexions. Je répondrai à M. BONNET en disant que précisément à ce Conseil, on a une délibération, la DU255, qui porte sur la rue de Chalon, dans laquelle nous avons travaillé avec la SNCF pour modifier l'accès au parvis de la gare. Comme je le rappelais tout à l'heure, le parvis de la gare est un domaine SNCF. Nous, nous avons les rues et les boulevards. En l'occurrence, il s'agit du boulevard Diderot. On connaît aujourd'hui les problèmes qu'il y a sur le boulevard Diderot avec des files de taxis qui remontent jusqu'au boulevard et qui gênent énormément la circulation, notamment celle des bus, mais aussi celle des cyclistes. Il fallait changer cette situation. Maintenant, c'est lancé. La réorganisation de l'accès au parvis de la gare va se faire par la rue de Chalon, avec la requalification de cet espace qui est aujourd'hui sous-utilisé et qui peut faire l'objet de certains mésusages. Avec Gare et Connexions, la Ville de Paris finance la moitié de la réalisation de cet aménagement, qui va permettre de retirer cette file de taxis qui déborde sur le boulevard Diderot, et qui permettra donc d'organiser mieux qu'aujourd'hui le fonctionnement global et général de la gare. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Financement auquel la région Ile-de-France Mobilités n'a pas accepté de participer. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Absolument. Vous avez raison de le préciser, Madame la Maire. Nous avons regretté qu'à cette occasion, Ile-de-France Mobilités, par la voix de sa présidente, Mme PECRESSE, ait refusé de financer l'amélioration de la desserte de la gare. C'est donc la Ville de Paris et la SNCF qui financeront chacune à 50 % pour un montant de 4 millions global, cette nouvelle rampe et ce nouvel accès par la rue de Chalon. La position de la Ville de Paris n'a pas changé. Nous distinguons les taxis des VTC. Seuls les taxis sont autorisés à utiliser les couloirs de bus. Nous avons récemment réalisé sur la rue de Lyon de nouveaux couloirs de bus qui sont ouverts aux taxis, mais uniquement réservés aux taxis, et pas aux VTC. Nous favorisons l'accès à la gare aux taxis et nous restons toujours sur la même approche, qui a été la nôtre, qui est de ne pas laisser trop de véhicules accéder aux couloirs de bus. S'il y a trop de véhicules sur ces couloirs, cela dégrade la vitesse commerciale des bus. Il est important de rester sur ce schéma. Je réaffirme que nous restons sur ce schéma. Enfin, un mot des propos que je pourrais qualifier de savoureux de M. SEINGIER à l'égard de Gare et Connexions. Je suis très heureux de vous entendre dire que vous avez une crainte concernant la façon dont Gare et Connexions aménage les gares, avec cette volonté de vouloir les transformer trop en centres commerciaux. C'est précisément l'approche que nous avons globalement sur toutes les gares, ici et à la Gare du Nord. On aurait bien aimé que Mme PECRESSE, qui est la Présidente de la Région dont est membre Mme MONTANDON, puisqu'elle est élue régionale et qu'elle fait partie de la majorité de Mme PECRESSE, et M. MARGAIN également, donc je serais très heureux que vous soyez à nos côtés pour dénoncer le projet de centre commercial à la Gare du Nord. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Sur cette délibération, je comprends qu'elle fait l'unanimité quand même. Merci beaucoup. »

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 4 pouvoirs :
12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Écologiste
02 voix groupe Génération.s
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-285 AVIS)

- DU 20190254 : Dénomination "Place Sans Nom", dans le 12^e arrondissement de Paris.

Mme Brigitte VELAY-BOSC, Conseillère d'arrondissement, Adjointe auprès de la Maire du 12^e arrondissement et M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur-e-s :

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Je m'interrogeais. On va nommer une Place Sans Nom. J'ai cru comprendre que c'était aussi une volonté des habitants, parce qu'ils avaient pris une habitude. Est-ce que ce n'est pas dommage de l'appeler Place Sans Nom ? Mais vous avez certainement la connaissance du pourquoi. C'est vrai qu'on a des personnages à qui on aimerait faire plaisir. On le fait régulièrement en cet hémicycle, et souvent de façon unanime. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. NAJDOVSKI, je crois que vous partagez ce questionnement. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Vu de l'extérieur, cela peut sembler étrange de donner le terme Sans Nom à une place qui devient ainsi la Place Sans Nom. Nous savons dans le 12^e que beaucoup d'habitants du quartier donnent à cette place ce nom. Simplement, je pense qu'il va y avoir un peu de pédagogie à faire, notamment vis-à-vis de l'extérieur par rapport à cela. Par ailleurs, j'en ai parlé avec Mme Catherine VIEU-CHARIER qui est adjointe à la Maire de Paris en charge de la Mémoire. Le site sur lequel nous sommes ici, c'est-à-dire les boulevards de Reuilly et de Picpus, c'est l'enceinte des Fermiers Généraux. C'est aussi une des anciennes limites de Paris, puisque c'était la limite de Paris à la fin du XVII^e siècle, et à l'époque de la Révolution notamment. Il y avait là un site que l'on appelait la Barrière de Picpus. Peut-être que cela serait intéressant de rappeler cette mention historique dans la mesure où cette place est située aujourd'hui dans Paris, mais qu'elle a représenté à une époque une limite de Paris. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Pour commencer cet exercice de pédagogie, Régis PEUTILLOT, quelques éléments. »

M. Régis PEUTILLOT, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, quelques éléments de réponse à vos interrogations conjointes. Tout d'abord, le Conseil de Paris avait porté le vœu que les délibérations qui décident de l'attribution d'un nom à un endroit de l'espace public de la Ville de Paris fassent appel à des noms de personnes, mais également à des noms toponymiques, à des noms usuels qui sont encore usités dans certains quartiers de Paris. À cet égard, la Commission de dénomination d'avril dernier, qui est présidée par notre collègue Catherine VIEU-CHARIER, avait adopté à l'unanimité des représentants et des groupes représentés l'appellation de Place Sans Nom pour cet espace. Pourquoi ? On aurait pu donner un autre nom. Mais celui-ci, c'est l'usage qui est donné, qui est utilisé par le Conseil de quartier. À chaque fois, on parle de Place Sans Nom depuis des années. C'est le nom qui est donné par les habitants, les associations lorsqu'elles y font des manifestations. De la même manière, tous les projets au budget participatif qui ont été déposés faisaient référence à ce site de Place Sans Nom. L'usage, depuis très longtemps, s'est imposé quand on parle de Place Sans Nom. Je ne saurais pas vous dire depuis quand,

mais au moins une bonne dizaine d'années, peut-être même plus. Depuis au moins 10 ans, c'est sûr, peut-être même 20 ou 30 ans. L'usage de Place Sans Nom est donné par les habitants du quartier. On dit : « Je donne rendez-vous à la Place Sans Nom. » Par ailleurs, vous savez que cela n'aura pas d'impact en matière d'adresse des habitants. On sera vraiment sur le petit périmètre annexé à la délibération. L'idée de dire qu'on pourrait y installer des panneaux explicatifs sur l'histoire de Paris, je pense que c'est une très bonne idée. Elle est d'ores et déjà relayée dans des Conseils de quartier et par des habitants. Pour l'anecdote, l'histoire d'avoir des Places Sans Nom, cela n'existe pas à Paris. Cela pourrait arriver en Belgique. En tout cas, cela existe en Italie, à Bologne, où il y a une voie sans nom parce qu'ils n'ont pas réussi à trouver de nom. Tout le monde s'est accordé là-dessus et cela fonctionne très bien. C'est resté dans le cadastre à Bologne. Mais c'est vraiment l'usage qui emporte cette dénomination. Je vous remercie. »

Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« De mémoire de conseillère de quartier, puisque j'ai été conseillère de quartier, effectivement, les habitants avaient baptisé cet endroit Place Sans Nom, à défaut d'en trouver un à terme, quand la Ville trouverait les moyens financiers et logistiques de dessiner une véritable place. Pour l'instant, on a un carrefour. Cela n'a jamais été une place, un lieu de réunion particulier. C'est un carrefour qui, comme d'autres, mérite un aménagement pensé, coûteux. C'est pour cela qu'il faut patienter un peu. Il y a aussi des problèmes de réseaux, de sous. On ne peut pas faire n'importe quoi, planter des arbres n'importe où. Donc, j'ai un avis réservé, mais je ne veux pas m'opposer à une décision. Je donne une explication sur cette dénomination, qui à mon avis était provisoire. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Je ne vais pas aller à l'encontre de la volonté des habitants. Mais peut-être qu'on peut faire évoluer... Ce qu'a proposé M. NAJDOVSKI tout à l'heure, avec un rappel historique, je trouve que c'est assez intelligent. On peut aussi faire preuve d'interpellation auprès des Conseils de quartier. J'ai peur que cela fasse un buzz médiatique et qu'on se couvre de ridicule parce qu'une fois, en France, on va avoir une Place Sans Nom. Donc, peut-être qu'il faut faire évoluer. En tout cas, on votera la délibération. On ne va pas s'y opposer. Mais je trouve qu'on pourrait rediscuter avec les habitants. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« On ne va peut-être pas finir la soirée avec des heures là-dessus. Je finis de vous donner mon avis. C'est vous qui créez du buzz là où il n'y en a pas. Un, tout le monde appelle cela comme ça. Deux, on a tout fait pour que ce soit une place, en y installant des bacs à végétaliser, en organisant des tas d'événements, en faire un lieu de rencontres. Trois, il y a eu unanimité des élus du Conseils de Paris sur le vœu qu'évoquait Régis PEUTILLOT, présenté par Pascal JULIEN, membre du groupe Europe-Écologie-Les Verts, éminent membre de ce groupe, pour que dans Paris, on ait plus uniquement des noms d'hommes, majoritairement encore, quelques femmes, de plus en plus, mais aussi des lieux-dits. Que l'on garde la rue du Cerisier, la rue Qui monte, la rue de la Brèche aux Loups, la rue du Congo... Ce n'est quand même pas rien d'avoir aussi des lieux-dits. Cela nous donne un petit côté village, auquel je sais que nous sommes tous attachés. Et cela dit, Catherine VIEU-CHARIER, à qui j'en ai parlé avant qu'elle nous quitte, me racontait l'enthousiasme général de la Commission de dénomination. Et donc, je vous propose d'adopter cette délibération, mais qui, effectivement, n'empêchera pas de revenir sur la dénomination de ce lieu contrairement à ce qu'on fait quand on attribue un nom propre à un espace public. C'est difficile de le débaptiser, même si nous l'avons fait dans l'histoire de cet arrondissement. Ce collègue qui est redevenu Germaine-Tillion. Mais la rue Vincent d'Indy

est restée Vincent d'Indy parce qu'on ne peut pas, ou très difficilement, débaptiser un espace quand il a un nom d'une personnalité. Cette Place Sans Nom, c'est une manière de régulariser cette tradition populaire dans le 12^e arrondissement. Rien n'empêchera de la rebaptiser autrement plus tard. Objectivement, nous sommes un arrondissement qui, au niveau parisien, a fait le plus d'effort pour donner des noms de femmes dans l'espace public. J'en suis très fière. Il y a encore beaucoup de chemin à faire. Mais là, je vous propose de voter cette délibération qui officialise ce nom. Je suis heureuse qu'il fasse débat. Peut-être d'autres délibérations pourront permettre d'attribuer un autre nom. Je vous engage à donner votre avis sur cette dénomination. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« C'était pour aller dans votre sens. C'est très médiéval, cette façon de nommer les rues, au sens noble du terme. En fait, c'était pour compléter ce que dit M. NAJDOVSKI, puisqu'en effet, c'est la Barrière de Picpus depuis Napoléon III, et plus une frontière de Paris. Mais le Conseil de quartier en 2005 avait proposé de mettre ce panneau. Il avait fait des simulations où on voyait la barrière sur les panneaux du métro. C'était une suggestion. Donc, nous allons voter cette délibération. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Une. Des votes contre ? Non. Elle est adoptée. Je vous remercie. Sur l'ensemble des autres délibérations, n'ayant pas fait l'objet d'inscriptions, est-ce que vous souhaitez vous abstenir ou voter contre ? Une délibération ? Non. Elles sont donc adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.»

Votants : 24 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
04 voix groupe Écologiste
02 voix groupe Génération.s
03 voix groupe Les Républicains

Contre : 0

Abstention : 01 voix groupe Écologiste : M. NAJDOVSKI.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-286 AVIS)

Vote global :

- DAE 2019326 : Budget Participatif 2016 "De l'art dans mon quartier" - Subvention d'un montant de 23 400 euros pour la "Coulée verte Art Project" - Parcours de fresques sur la coulée verte, dans le 12^e arrondissement, convention de subvention avec l'association "Pixo" et convention d'occupation temporaire du domaine public.

(DELIB 12-2019-287 AVIS)

- DAE 20190313 : Subvention d'un montant de 8 500 euros à l'association "Happy Courteline" pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019, dans le 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2019-288 AVIS)

- DAE 20190319 : Subvention d'un montant de 5 100 euros à la nouvelle association "Rendez-Vous Marsoulan" pour les illuminations de fin d'année 2019, dans le 12^e arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2019-289 AVIS)

- DAE 20190342 : Subvention d'un montant de 10 200 euros à l'"Association artisanale et commerciale" de Paris-Bercy pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019, dans le 12^e arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2019-290 AVIS)

- DAE 20190353 : Subvention d'un montant de 7 800 euros à l'association du "Viaduc des Arts - Paris" pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019, dans le 12^e arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2019-291 AVIS)

- DAE 20190357 : Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens d'un montant de 34 809 euros - Signature des conventions afférentes à ces indemnités.

(DELIB 12-2019-292 AVIS)

- DAE 20190379 : Indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse d'un montant de 200 000 euros - Convention avec chaque kiosquier concerné par une fermeture entre le 1^{er} novembre 2019 et le 15 mai 2020.

(DELIB 12-2019-293 AVIS)

- **DDCT 20190164** : Budget Participatif - Subventions d'investissement d'un montant de 67 100 euros et conventions avec trois associations des 11^e et 12^e arrondissements de Paris.

(DELIB 12-2019-294 AVIS)

- **DEVE 20190122** : Dénomination "Jardin Marguerite Huré" attribuée à l'espace vert situé 2 boulevard Carnot dans le 12^e arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2019-295 AVIS)

- **DEVE 20190158** : Dénomination "Jardin de l'Impératrice Eugénie" à l'espace vert situé 2 rue de Picpus, dans le 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2019-296 AVIS)

- **DEVE 20190191** : Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.

(DELIB 12-2019-297 AVIS)

- **DEVE 20190192** : Subvention d'un montant de 13 500 euros à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO.

(DELIB 12-2019-298 AVIS)

- **DJS 20190215** : Tennis des routes de la pyramide et stratégique, dans le 12^e arrondissement - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association "Tennis Club Parisien de Joinville".

(DELIB 12-2019-299 AVIS)

- **DLH 20190204** : Réalisation 98 quai de la Râpée, à Paris 12^e arrondissement, d'un programme d'acquisition-amélioration de 14 logements supplémentaires (7 PLA-I, 4 PLUS et 3 PLS) par ELOGIE-SIEMP.

(DELIB 12-2019-300 AVIS)

- **DLH 20190213** : Réalisation dans divers arrondissements (12^e, 13^e et 17^e) d'un programme de regroupement de chambres permettant la création de 33 logements sociaux (9 PLAI, 9 PLUS et 15 PLS) par ELOGIE-SIEMP.

(DELIB 12-2019-301 AVIS)

- **DLH 20190240** : Réalisation 43 avenue Michel Bizot, dans le 12^e arrondissement d'un programme d'acquisition amélioration de 24 logements intermédiaires par Paris Habitat.

(DELIB 12-2019-302 AVIS)

- **DLH 20190246** : Réalisation sur le groupe "ABEL", 13 et 14 rue Abel, dans le 12^e arrondissement, d'un programme de rénovation de 183 logements sociaux par Paris Habitat.

(DELIB 12-2019-303 AVIS)

- **DLH 20190354** : Réalisation 12 allée Vivaldi dans le 12^e arrondissement d'un programme de rénovation d'un Foyer pour Jeunes Travailleurs comportant 130 logements par l'Habitation Confortable.

(DELIB 12-2019-304 AVIS)

- **DLH 20190365** : Réalisation 14-16 rue du Rendez-vous du 4-8 cité du Rendez-vous dans le 12^e arrondissement, d'un programme d'acquisition-amélioration de 42 logements sociaux (13 PLA-I, 17 PLUS et 12 PLS) par ELOGIE-SIEMP.

(DELIB 12-2019-305 AVIS)

- **DU 20190255** : Abords de la Gare de Lyon dans le 12^e arrondissement - Déclassement du domaine public routier et cession à la SNCF de volumes dans le dénivelé de la rue de Chalon.

(DELIB 12-2019-306 AVIS)

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Écologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations adoptées à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

- VŒU 122019-036 : *Vœu présenté par les élu-e-s de la Majorité Municipale, sur proposition du groupe Communiste-Front de Gauche, relatif à la pose de signalétique et à la dénomination "Raymond POULIDOR" de l'anneau cyclable du polygone dans le bois de Vincennes.*

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris, rapporteur :

Considérant le vœu relatif à la rénovation de l'anneau cyclable du polygone adopté le 2 avril 2019 au Conseil de Paris sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ et des élus du groupe Communiste - Front de Gauche ;

Considérant que les travaux de rénovation ont eu lieu à l'été 2019 sur l'anneau cyclable ;

Considérant que cette rénovation portait d'une part sur la réfection du revêtement, et d'autre part sur la pose d'une signalétique claire permettant de prévenir les conflits d'usage ;

Considérant que la rénovation de cet équipement sportif unique en Île-de-France s'inscrit dans la volonté de la ville de construire un héritage fort des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 pour le développement de la pratique du vélo ;

Considérant l'utilité de cet équipement d'actions de prévention routière pour les publics scolaires et les écoles de vélo dans le cadre du « savoir rouler », ou encore permettant l'organisation de courses et d'animations sportives pour les associations sportives locales ;

Considérant que Raymond POULIDOR, l'un des cyclistes français les plus populaires nous a quittés le 13 novembre 2019 ayant grandement marqué l'histoire du sport ;

Considérant la carrière professionnelle de Raymond POULIDOR, qui commence en 1960 et s'achève en 1977 avec 189 victoires, notamment le Tour D'Espagne en 1964, Paris-Nice en 1972 et 1973, Milan-San Remo en 1961, la Flèche Wallonne en 1963, le Critérium du Dauphiné Libéré en 1966 et 1969 ;

Considérant qu'il a remporté le Championnat de France de cyclisme sur route en 1961, et qu'il remportera 3 médailles de bronze et une médaille d'argent aux championnats du Monde de cyclisme sur route ;

Considérant que la carrière cycliste de Raymond POULIDOR est intimement liée à celle de son rival Jacques Anquetil et que le Vélodrome de la Cipale, lieu d'arrivée du Tour de France de 1968 à 1974, porte le nom de ce dernier ;

Considérant que les équipements et les espaces publics de notre ville sont, par leurs emplacements, par leurs dénominations, des vecteurs de mémoire, et de transmission de valeurs ;

Considérant l'importance accordée par la Ville de Paris au patrimoine et au travail de mémoire pour les futures générations de Parisiens.

Le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que :

- La ville mette en place dans les plus brefs délais la signalétique adéquate afin de prévenir les conflits d'usage et d'assurer la sécurité des usager-es ;
- La piste cyclable du polygone dans le bois de Vincennes soit nommée "Raymond POULIDOR" afin de lui rendre hommage.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Il nous reste un vœu présenté par les élus de la majorité municipale qui pourrait faire consensus. Il concerne une dénomination également, liée à l'anneau cyclable du polygone dans le bois de Vincennes que nous avons récemment rénové. Sur l'excellente idée de Nicolas BONNET, nous pourrions l'appeler, pas du nom d'une femme cycliste, mais d'un éminent cycliste qui nous a quittés il n'y a pas longtemps, Raymond POULIDOR. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Nous serons attentifs quand Félicia BALLANGER, qui a roulé puisqu'elle était à l'Insep et s'entraînait à la Cipale, et Jeannie LONGO, peut-être qu'un jour, on pourra... Cela dit, nous avons rénové l'anneau cyclable du polygone du bois de Vincennes grâce aux interventions des élus. Et je voudrais remercier Christophe NAJDOVSKI, Pénélope KOMITES et Jean-François MARTINS qui ont fini par adopter plusieurs vœux que j'avais déposés. Cela s'est traduit par un financement qui permet de refaire le revêtement, mais aussi de rendre de la terre au bois, puisqu'on va dépermeabiliser une partie de cette espace. Il sera rendu aux joggeurs. Donc, maintenant que cet anneau est fini, nous sommes en période de poser la signalétique. Donc, on va déposer la signalétique pour le règlement, éviter les conflits d'usage sur cette piste où il y a des cyclistes amateurs, qui roulent vite, des débutants... Il y a aussi le club de PCO qui l'utilise pour apprendre aux jeunes à faire du vélo. Il est probable aussi qu'on puisse faire le savoir-rouler, puisqu'on a eu une opération cette année et l'année dernière sur le savoir-rouler dans les écoles, notamment à l'école Archimède. Nous étions présents avec Fadila TAÏEB à la remise des diplômes la semaine dernière. Les enfants ont roulé à la Cipale. Mais probablement qu'un jour, on pourra aussi utiliser cet espace pour le savoir-rouler. Donc, dans cette période, il nous a paru intéressant de rendre hommage à Raymond POULIDOR, qui est décédé récemment. Tout le monde le connaît, il est l'un des cyclistes les plus populaires. Il a commencé sa carrière en 1960 et l'a achevée en 1977, avec 189 victoires. Ce n'était pas simplement le second, puisqu'il a gagné le Tour d'Espagne, Paris-Nice en 72-73, Milan-San Remo en 61, la Flèche wallonne en 63, le Critérium du Dauphiné en 66 et 69. Il a été champion de France en 61. Il a eu 3 médailles de bronze, médailles d'argent aux championnats du monde cyclistes sur route. Donc, c'était un très grand champion cycliste. Et il est arrivé à plusieurs reprises comme deuxième du Tour de France à la Cipale, qui porte le nom de son rival depuis toujours, Jacques Anquetil. Nous avons un parcours Laurent Fignon dans le bois de Vincennes, qui est la côte du plateau de Gravelle. Il nous paraissait intéressant de donner le nom de cette piste cyclable du bois de Vincennes, qui est appelée aujourd'hui le polygone du fait des terrains de foot qui s'appellent le Polygone autour de cet anneau, de l'appeler Raymond POULIDOR pour lui rendre hommage et faire la signalétique dans des délais assez courts en même temps. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour cette très belle proposition, et toutes les autres, parce que vous avez été, je dois le reconnaître, à l'origine de beaucoup de très belles propositions, avec une petite tendance pour les sportifs, je dois le souligner. Et là, bien évidemment, un cycliste. Mme TAPIERO. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci. D'ailleurs, M. MARCHAIS était appelé le « POULIDOR de la politique ». C'est assez amusant. Évidemment, nous allons voter ce vœu. Il n'y a aucune raison de faire autrement. Mais je suis gênée par le considérant qui consiste à porter ombrage à Raymond POULIDOR en évoquant son rival. Il est de bon ton, lorsqu'on veut honorer un mort, de ne parler que de lui. Je trouverais sympathique qu'on n'évoque pas son rival. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je comprends, son rival étant Jacques Anquetil, qui est évoqué pour créer le parallèle avec la Cipale. Cela fait partie du sport. C'est un compétiteur. Sur ce vœu, unanimité ? Merci beaucoup. Je vous donne rendez-vous le 20 janvier 2020 pour, normalement, le dernier Conseil d'arrondissement de cette mandature. Merci beaucoup et bonne soirée. »

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Écologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-307 VŒU)

Madame la Maire lève la séance à 21 h 31.

Catherine BARATTI-ELBAZ
Maire du 12^e arrondissement de Paris.